



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-011-2023-12

PUBLIÉ LE 6 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Département affaires juridiques et marchés publics

IDF-2023-12-05-00010 - Arrêté n°SG DS 2023-031 portant délégation de signature (2 pages) Page 4

Direction interrégionale des douanes d'Ile-de-France /

IDF-2023-12-05-00015 - Décision du directeur interrégional des douanes et droit indirects d'Ile-de-France portant délégation de signature (928 pages) Page 7

Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile de France /

IDF-2023-12-06-00004 - Arrêté Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'Ordonnancement Secondaire (4 pages) Page 936

IDF-2023-12-06-00005 - Arrêté portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative (2 pages) Page 941

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / secrétariat de direction

IDF-2023-12-06-00010 - Arrêté n° 2023-150 du 6 décembre 2023 Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État aux agents de la DRIEETS d'Île-de-France (13 pages) Page 944

IDF-2023-12-06-00002 - Décision n° 2023-182 du 6 décembre 2023 Portant délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (4 pages) Page 958

IDF-2023-12-06-00007 - Décision n° 2023-183 du 6 décembre 2023 portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Gaëtan Rudant, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris (3 pages) Page 963

IDF-2023-12-06-00008 - Décision n° 2023-184 du 6 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (4 pages) Page 967

IDF-2023-12-06-00006 - Décision n° 2023-185 du 6 décembre 2023 portant délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités aux agents de l'unité départementale de Paris (5 pages) Page 972

IDF-2023-12-06-00009 - Décision n° 2023-186 du 6 décembre 2023 portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris (9 pages)

Page 978

Ministère de la Justice / Cabinet de direction

IDF-2023-12-06-00011 - Arrêté portant de la signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer (35 pages)

Page 988

Agence Régionale de Santé

IDF-2023-12-05-00010

Arrêté n°SG DS 2023-031 portant délégation de
signature

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DS 2023-031

portant délégation de signature

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la sécurité sociale ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de la défense ;
- VU** le code de l'environnement ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire général, à effet de signer tous les actes relevant de sa Direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Île-de-France à l'audience dans le cadre des dites procédures.

ARTICLE 2

Demeurent réservés à la signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France :

- Les actes de saisine des tribunaux administratifs et de la chambre régionale des comptes d'Île-de-France ;
- Les arrêtés portant autorisation, modification, transfert ou cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- Les correspondances adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils régionaux et départementaux.

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire général, la délégation de signature qui lui est conférée est donnée à Madame Anne LIRIS, Secrétaire générale adjointe, Directrice des Ressources Humaines.

ARTICLE 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent METTAUER, Secrétaire général, et de Madame Anne LIRIS, Secrétaire générale adjointe, Directrice des Ressources Humaines, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur Samir EL BAZ, Directeur du pôle pilotage interne
- Madame Emilie BARTHES, responsable du département affaires juridiques et soins psychiatriques sans consentement
- Madame Viviane MALETERRE, responsable du département systèmes d'information internes
- Madame Marie-Claire BERTELLE, responsable du département recrutement et compétences
- Madame Martine DESMET, responsable du département pilotage des effectifs et de la masse salariale
- Madame Sophie JEZAK, responsable du département formation et projets
- Madame Katia PORTE-HAQUIN, responsable du département gestion administrative et paie
- Madame Laëtitia TOUMIAT, responsable du département dialogue social et qualité de vie au travail.

ARTICLE 5

L'arrêté n° DS-2022/094 du 30 novembre 2022 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 6

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 5/12/2023

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France

SIGNÉ

Amélie VERDIER

Direction interrégionale des douanes
d'Ile-de-France

IDF-2023-12-05-00015

Décision du directeur interrégional des douanes
et droit indirects d'Ile-de-France portant
délégation de signature

ANNEXE B

MODÈLE DE DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROIT INDIRECTS D'ILE DE FRANCE

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ¹

VU le code des douanes de l'Union, le règlement délégué n° 2015/2446 de la Commission du 28 juillet 2015 et le règlement d'exécution n° 2015/2447 de la Commission du 24 novembre 2015 ;

VU le code des douanes ;

VU le code général des impôts, notamment ses annexes I, II et III et IV;

VU le livre des procédures fiscales ;

VU le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 modifié pris pour l'application du second aliéna de l'article 2 du décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles (ministre de l'économie et des finances et ministre de l'action et des comptes publics), notamment son article 11 ;

VU le décret n° 2007-1665 du 26 novembre 2007 modifié relatif à l'organisation des services déconcentrés de la direction générale des douanes et droits indirects ;

VU la décision de la directrice générale des douanes et droits indirects du 21 septembre 2022

Article 1^{er} – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions les agents des services de direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-B de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 2 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des divisions de la direction régionale des douanes de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-C1 à I-C2² de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 3 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des bureaux de douane de la direction régionale des douanes de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-D1 à I-D4³ de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 4 – Reçoivent délégation permanente à l'effet de signer en mon nom, et dans la limite de leurs attributions, les agents des unités de surveillance de la direction régionale des douanes de PARIS-EST dont les nom, prénom et grade sont repris en annexe I-E1 à I-E4⁴ de la présente décision, pour les décisions administratives individuelles reprises dans ces annexes dans la ligne où les nom, prénom et grade de ces agents sont indiqués.

Article 5 – La présente décision abroge et remplace la précédente décision du 11 octobre 2023 référencée sous le numéro DRPE 2023-03 et publiée au RAA sous le numéro IDF-2023-10-11-00002

Article 6 – La présente décision et les annexes concernées, seront publiées au RAA (recueil des actes administratifs).

Fait à Paris, le 5 décembre 2023

1
2
3
4

Signé
Gil LORENZO

Annexe I - B - Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-EST ^{(2) (3)}

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Otroi de facilités de paiement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valcur	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
----------------	--	--	---	-----------------------

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS (2)

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-55° 26	Article 179 du paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 du paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-66° 37	Article 139 du paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR	DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
<p>10-2 quater</p> <p>143</p>	<p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE</p>	<p>DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C</p>
<p>10-2 quater-0</p> <p>144</p>	<p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p>	<p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p>	<p>M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE</p>	<p>DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	M. Nicolas MONNIER, administrateur supérieur des douanes, directeur régional de Paris-Est M. Pierre-Philippe LIDUREAU, DSD2, chef du POC Mme Violaine COLENT, IP2, cheffe du PAE Mme Evelyne PRIOU, IR1, cheffe du SGR Mme Fabienne BELTRAN, IR1, cheffe du SRE	DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENVOS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et

droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France n° DRPE 2023-04 DU 05 DÉCEMBRE 2023

ANNEXE I – C-1

DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE LA DIVISION DES DOUANES DE LA SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLEE ⁽²⁾, DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST(2) (3)

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS
----------------	--	--	--	-----------------------

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphe 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-55° 26	Article 179 du paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 du paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-66° 37	Article 139 du paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Stéphane COURTOIS, IP2, chef divisionnaire Surveillance <hr/> Blandine BOQUET, IR3, adjointe au chef divisionnaire surveillance	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débiteurs de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débiteurs de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France n° DRPE 2023-04 DU 05 DÉCEMBRE 2023

Annexe I - C-2

**Délégation des décisions administratives individuelles au niveau de la Division OP/CO-CI de Marne-la-Vallée⁽²⁾,
Direction régionale des douanes et droits indirects de PARIS-EST^{(2) (3)}**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Marcelle MORINIÈRE, DSD2, cheffe divisionnaire CO Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Marcelle MORINIÈRE, DSD2, cheffe divisionnaire CO Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,		DR/ADJ CP/SG CS
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{me} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> <u>Sylvie FLANDINETTE, IPI, adjointe à la cheffe divisionnaire CO</u>	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> <u>Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO</u>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	<u>Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO</u> Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Marcelle MORINIERE, DSD2, cheffe divisionnaire CO Sylvie FLANDINETTE, IP1, adjointe à la cheffe divisionnaire CO	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France n° DRPE 2023-04 du 05 décembre 2023

ANNEXE I – E-1

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE D'AULNAY SOUS BOIS⁽²⁾,
DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST (2) (3)**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2 	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphes 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2 	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2 	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2 	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2 	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2 	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<ul style="list-style-type: none"> - SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2 	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,		DR/ADJ CP/SG CS
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 <i>bis</i> du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 <i>bis</i> du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,		DR/ADJ CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.		DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	- SOLLERET Mathilde, insp CSDS - LAMBERT Grégoire, CP CSDS-A - LEVEQUE Julie, C2 CSDS-A - BARUDLINO David, CP - DEL NEGRO Youssef, C2 - LE Christopher Anh-Oang, C2 - MATCHABELI Michel, C2 - MOKHTAR Ezzedine, C2 - BAILLEUL Jonathan, ACP2 - DAUDENTHUN Nicolas, ACP1 - VASSEUR Mickael, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur- revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France n° DRPE 2023-04 du 05 décembre 2023

ANNEXE I – E-2

DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE RUNGIS⁽²⁾⁽³⁾,

DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST⁽²⁾⁽³⁾

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
<p>10-2 quater</p> <p>143</p>	<p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2</p>	<p>DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C</p>
<p>10-2 quater-0</p> <p>144</p>	<p>Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013</p>	<p>L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites</p>	<p>SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2</p>	<p>DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU FID1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,		DR/ADJ CP/SG CS
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,		DR/ADJ CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.		DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	SARAMITE Gilles, CP, Chef d'unité ALESSANDRI Pascal, CP, Adjoint au chef d'unité MONIEZ Charles, CP AMOROSO Antoine, C2, COUTURE Amandine, C2 HERVE Guillaume, C2 MILHAU VILLAR Alexandre, C2 PEBAYLE Thibault, C2 BEILLOT Patrice, ACP1 MANGIONE Pierre, ACP2 NAVIS Dominique, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur- revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecies et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France n° DRPE 2023-04 du 05 décembre 2023

ANNEXE I – E-3

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLEE ⁽²⁾,
DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST⁽²⁾ ⁽³⁾**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	M FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,		DR/ADJ CP/SG CS
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,		DR/ADJ CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
----------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	M. FRÉDÉRIC ESCOBAR , IR3, CSDS Mme Alienor CHRETIEN, Insp, CSDSA Mme Martine BROUSSE, CP, CSDSA M. Fabrice TREPANT, CP M Mohamed AALAOUI, C2 M. Wilfried CHAUVET, C1 M. Cédric COLINET, CP M Nicolas DESHAYES, C2 M Maxime HUET, C2 M Steeve KOLBAC, CP M. Clément JANURA, CP M. Rodrigue NICOLS, CP M Jean-Marc OLIVIERO, C2 M. Vincent PAUGAM, C2 Mme Sabine POUSSIER LASSERRE, C1 M SYLVAIN VICENTE, C1 M ANTOINE VIUDES,C2 M Stéphane ARNAL, ACP2 M. Maxime BEAUCHAMP, ACP2 M. Yoan CASANOVAS, ACP2 M. Fahim CHOUBANE, ACP2 M. Dorian DAGORNE, ACP1 M. Hicham DRONIOU, ACP2 M. Thibault DUMONT, ACP2 M. Cyril NOPPE, ACP2 M. Mathieu RAGUSA, ACP1 MME CARINE SEBBAH, ACP2 M,ALEXIS TIMECHINAT, ACP2 MME MARINE VILLEFRANCHE, ACP2	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France n° DRPE 2023-04 du 05 décembre 2023

ANNEXE I – E 4

DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DE L'UNITÉ DE SURVEILLANCE DE MELUN ⁽²⁾,

DIVISION SURVEILLANCE DE MARNE LA VALLÉE,

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST⁽²⁾ ⁽³⁾

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture		DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes		DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement		DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué		DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux		DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)		DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI		DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes		DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée		DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane		DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphe 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphes 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés		DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier		DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions		DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>		DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution		DR/ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR		DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États- membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées		DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation		DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane		DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement		DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,		DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux		DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane		DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-18° 164	Articles 1 et 6 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de fournisseur pouvant mettre à la consommation ou verser sur le marché intérieur, en exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets		DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,		DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime		DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégué de signature (1)	
10-40° 176	Articles 4 et 6 de l'arrêté du 25 juin 2008 pris pour l'application des dispositions du a du 3 de l'article 265 bis du code des douanes relatif aux produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du même code, qui sont destinés à être utilisés pour la production d'électricité, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs permettant de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes destinés à la production d'électricité,		DR/ADJ CP/SG CS
10-41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (<i>voir rubrique précédente</i>)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques		DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,		DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation		DR/ADJ CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficiaire du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial		DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales		DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,		DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du déléataire de signature (1)	
10-56° 192	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption de TICPE,		DR/ADJ CP/SG CS
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.		DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	KIDZA Lionel, insp, CSDS BRUYERE Romain, CP, CSDSA TARTAS CABANE Claire, C2, CSDSA BARDOT Eric, CP HERVE Willy, C2 OLIVO-MOULIN Arthur, C2 PARDINS Kevens, C2 STIBIL Lucas, C2 ALPHONSINE Loick, ACP2 BOISSIERE Axel, ACP1 BOHIC Eymeric, ACP2 JAMBAZIAN Aurore, ACP2 PEPIN Vincent, ACP2 VEYSSIERE FLORENT ,ACP1	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe		DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée		DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire		DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial		DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation		DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries		DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie		DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepositaire agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)		DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général		DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,		DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54- 0 I de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepôts agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV		DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe		DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur- revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI		DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecies de l'annexe IV au même code		DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;		DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code		DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.		DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code		DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts		DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services		DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),		DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI		DR/ADJ CP/SG CS
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs		DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)		DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac		DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires		DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement		DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
- en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Annexe à la décision du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France n° DRPE 2023-04 du 05 décembre 2023

ANNEXE I – D-1

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE D'AULNAY SOUS BOIS (2),
DIVISION OP/CO-CI DE MARNE LA VALLEE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST (2) (3)**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO , Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Otroy de facilités de paiement	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
BUREAU JCF2				
5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
BUREAU COMINT1				
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU , , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constation MM Amir BOUHALFAYA , Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS (2)

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé de l'Union	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée, Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs Mmes Isabelle Dondas, Christiane Mamou Delplanque, Sabrina Ould Aklouche, Kynecie Liparo, Annie Pang contrôleuses MM. Dominique Promeneur, Mamadou Sakho, Yann Decator, Abdou Fall, Julien Bihet, Alexandre Vochemelle contrôleurs Mmes Loriane Fauveau, , Sabrina Verger Claudie Clerima Agentes De Constatation MM Amir Bouhalfaya, Eddy Royer, Karim Aribo Bourgeois Agents De Constatation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs Mmes Isabelle Dondas, Christiane Mamou Delplanque, Sabrina Ould Aklouche, Kynecie Liparo, Annie Pang contrôleuses MM. Dominique Promeneur, Mamadou Sakho, Yann Decator, Abdou Fall, Julien Bihet, Alexandre Vochemelle contrôleurs Mmes Loriane Fauveau, , Sabrina Verger Claudie Clerima Agentes De Constatation MM Amir Bouhalfaya, Eddy Royer	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs Mmes Isabelle Dondas, Christiane Mamou Delplanque, Sabrina Ould Aklouche, Kynecie Liparo, Annie Pang contrôleuses MM. Dominique Promeneur, Mamadou Sakho, Yann Decator, Abdou Fall, Julien Bihet, Alexandre Vochemelle contrôleurs Mmes Loriane Fauveau, , Sabrina Verger Claudie Clerima Agentes De Constatation MM Amir Bouhalfaya, Eddy Royer, Karim Aribo Bourgeois Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs Mmes Isabelle Dondas, Christiane Mamou Delplanque, Sabrina Ould Aklouche, Kynecie Liparo, Annie Pang contrôleuses MM. Dominique Promeneur, Mamadou Sakho, Yann Decator, Abdou Fall, Julien Bihet, Alexandre Vochemelle contrôleurs Mmes Loriane Fauveau, , Sabrina Verger Claudie Clerima Agentes De Constatation MM Amir Bouhalfaya, Eddy Royer, Karim Aribo Bourgeois Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficier d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO , Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU , , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA , Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO , Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU , , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA , Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOUD DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOUD DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOUD DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOUD DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré-expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphe 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU , , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA , Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU , , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA , Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO ,Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU , , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA , Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 sexies du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage de gaz de pétrole liquéfié,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO , Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU , , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constataion MM Amir BOUHALFAYA , Eddy ROYER , Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constataion	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du même code, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-47° 183	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Décision de fermeture des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation, dépôts spéciaux de carburant d'aviation et stockages spéciaux de carburant d'aviation	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-48° 184	Article 2 de l'arrêté du 14 mars 2012 fixant les modalités d'application du e) du 1 de l'article 265 bis du code des douanes relatif à l'exonération de la taxe intérieure de consommation pour les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible pour le transport de marchandises sur les voies navigables intérieures	Attestation d'identification pour bénéficier du régime fiscal privilégié du carburant affecté au transport fluvial de marchandises	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kyncie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO , Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepoteur agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
214	Article 289-1 ^o annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOUD DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOUD DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, , Sabrina VERGER Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOUD DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs Mmes Loriane FAUVEAU, Sabrina VERGER, Claudie CLERIMA Agentes De Constatation MM Amir BOUHALFAYA, Eddy ROYER, Karim ARIBO BOURGEOIS Agents De Constatation	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs Mmes Isabelle Dondas, Christiane Mamou Delplanque, Sabrina Ould Aklouche, Kynecie Liparo, Annie Pang contrôleuses MM. Dominique Promeneur, Mamadou Sakho, Yann Decator, Abdou Fall, Julien Bihet, Alexandre Vochemelle contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs Mmes Isabelle Dondas, Christiane Mamou Delplanque, Sabrina Ould Aklouche, Kynecie Liparo, Annie Pang contrôleuses MM. Dominique Promeneur, Mamadou Sakho, Yann Decator, Abdou Fall, Julien Bihet, Alexandre Vochemelle contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS, Christiane MAMOU DELPLANQUE, Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO, Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI , Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT , Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs Mmes Isabelle DONDAS , Christiane MAMOU DELPLANQUE , Sabrina OULD AKLOUCHE, Kynecie LIPARO, Annie PANG contrôleuses MM. Dominique PROMENEUR, Mamadou SAKHO , Yann DECATOR, Abdou FALL, Julien BIHET, Alexandre VOCHELLE contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine RONDINI, Mme Stella BERTUCCI inspectrices MM. Claudio MARCIANO, Geoffrey GOUAULT, Alexandre MURATORE, Christian WEISSMULLER inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs	DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Mme Houben Christine, CSC cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service Mme Séverine Rondini, Mme Stella Bertucci inspectrices MM. Claudio Marciano, Geoffrey Gouault, Alexandre Muratore, Christian Weissmuller inspecteurs Mmes Isabelle Dondas, Christiane Mamou Delplanque, Sabrina Ould Aklouche, Kynecie Liparo, Annie Pang contrôleuses MM. Dominique Promeneur, Mamadou Sakho, Yann Decator, Abdou Fall, Julien Bihet, Alexandre Vochemelle contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débitants de tabacs	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débitants de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac-prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2011 et du 24 février 2012	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabacs manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	Mme Houben Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	Mme HOUBEN Christine, CSC2 cheffe de service M. FREDOC Patrick, IR3, adjoint à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

**ANNEXE À LA DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ÎLE-DE-FRANCE N° DRPE 2023-04 DU 05
DÉCEMBRE 2023**

ANNEXE I – D-2

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE RUNGIS (2),
DIVISION OP/CO-CI DE MARNE LA VALLÉE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST (2) (3)**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ÎLE-DE-FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CC CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphe s 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
5-I- 113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CC CS CU A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CC CS CU A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ ADJ CP/SG
1- 2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ ADJ CP/SG

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS CCISD A/B

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
------------------------	--	--	--	-------------------------------------

BUREAU COMINT1

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS (2)

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphe s 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-I-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS (3)
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C</p>
5-I- 59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>
5-I- 68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage marchandises l'Union dans une installation de stockage temporaire	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (U E) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenn e, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécutio n (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>
5-I- 91° 63	Article 275 du règlement d'exécution n° UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution n° UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>
5-I- 93° 65	Article 199 du règlement d'exécution n° UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 98° 70	Article 213 du règlement d'exécution n° UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécutio n UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ ADJ CP/SG

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ ADJ CP/SG
5-I- 124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MMM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
5-I- 131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater r 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en</i>	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater r 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a</i> <i>posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-9° 105	Article 64 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur fautive de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré- expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-21° 113	Article 89 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-29° 121	Articles 99 paragraphe 3 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution n(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution n(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Héléne PONTET, agentes de constatation	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I- 45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoire	Dispense de présentation du formulaire DV1	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I- 49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
<p>10-2 quater</p> <p>143</p>	<p>Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L.</p>	<p>La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes</p>	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C</p>

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quatre r-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521- 17 , L. 614-35 , L. 623- 39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
<p>10-2 quate r-2</p> <p>146</p>	<p>Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14 , L. 335-15 , L. 521-17-1 , L. 521-17-2 , L. 614-36 , L. 614-37 , L. 623-40 , L. 716-8-4 , L. 716-8-5 , L. 722-13 et L. 722-14 du CPI</p>	<p>La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon</p>	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 6° 150	Article 265 <i>sexies</i> du code des douanes et par l'article 1 ^{er} du décret n° 2014- 1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de rembourse ment de certains droits et taxes perçus par l'administr ation des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-8° 152 (9) [DAI déplaçée ; elle figure it précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouverts comme en matière de douane	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepôt agréé dans le secteur des produits énergétiques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-II-13° 155	Article 158 nonies des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 17° 158	Article 265 <i>octies</i> D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'applicatio n du régime fiscal privilegié institué par l'article 265 du	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II- 18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'applicatio n du régime fiscal privilegié institué par	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des disposition s de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des disposition s de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du 1 ^{er} de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que	Attestation d'identification de distributeur permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'appli- cation de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonéra- tion de la taxe intérieure de consomma- tion sur les produits énergéti- ques utilisés comme carburant ou combustib- le à bord des	Attestation d'identification aux fins d'approvisionne- ment en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation	DR/ ADJ CP/SG CS A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'applicati on de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonérat ion de la taxe intérieure de consomma tion sur les produits énergétiqu es utilisés comme carburant ou combustib le à bord des	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 37° 174	Titre IV du décret n° 2006- 1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepôts agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 38° 175	Article 3 du décret n° 2007- 446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeu rs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en applicatio n de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 41° 177	Articles 4 et 8 de l'arrêté du 25 juin 2008 précité	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser pour la production d'électricité, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-42° 178	Article 2 de l'arrêté du 13 octobre 2008 pris pour l'application des dispositions des 2° et 3° du I et du II de l'article 265 C du code des douanes relatif aux produits énergétiques, mentionnés à l'article 265 du code des douanes énergétiques, qui font l'objet d'un double usage ou qui sont destinés à	Attestation d'identification des distributeurs aux fins de recevoir, stocker, manipuler et vendre à d'autres distributeurs ou utilisateurs finals, en exemption de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes qui sont destinés à un double usage ou qui sont destinés à être utilisés dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'applicati on de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonérat ion de la taxe intérieure de consomma tion sur les produits énergétiqu es utilisés comme carburant ou combustib le à bord des	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 56°	Articles 1 et 9 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation prévue par l'article 265 bis 1 a du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que	Attestation d'identification d'utilisateur aux fins de recevoir des fournisseurs et des distributeurs les produits du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible en vue de les utiliser à des usages autres que carburant ou combustible pétroliers, en exemption — de TICPE,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-57° 193	Article 4 du décret n° 2005-958 du 9 août 2005 relatif aux obligations pour la détermination de la fraction régionale de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Décision d'enregistrement d'un distributeur de carburants en acquitté avec ou sans installation de stockage,.	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ADJ CP/SG CS

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et des de régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p>	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	DR/ ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------------------	-----------------------------	-------------------------------	---	--

BUREAU FID3

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
204	Article 167 alinéas 3 et 4 et annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénaturateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepôt agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts,	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/ ADJ CP/CS CC CD CS A/B</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepôt agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p>	<p>DR/ ADJ CP/CS CC CD CS A</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/ ADJ CP/CS CC CS A/B</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B/C</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrespositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B</p>

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p> <p>MMES Khalida EL-ALAMY, Mélody MARIE-SAINTE, Samia NEGUEZ et Hélène PONTET, agentes de constatation</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p>

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CS
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	II Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6), prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/ ADJ CP/CS CD CS A/B</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses MM. Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs	DR/ ADJ CP/SG CD CS A/B

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CD CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CS</p> <p>A</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p>	<p>DR/ ADJ CP/SG CS A</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs	DR/ ADJ CP/SG CS A

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p> <p>MM. Lucas BACHE, Antoine BARBE, Pierre-Michel FENECH, Henri PECH et Mendy ZIOUCHE-OUARDI, inspecteurs</p> <p>Mmes Marie-Catherine AMBROISE, Catherine COLLET-DAMOISEAU, Cécile GRAULIER, Yanaël MOULANIER, Françoise MOURGUES, Nathalie RUIZ et Lucie VESTA, contrôleuses</p> <p>MM.Laurent BOUTELOUP, Dylan FONTAINE, Éric LEROY, Mathias LEROY, Olivier MARCHAND, et Hervé OUTHENIN-CHALANDRE, contrôleurs</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CC</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	<p>M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service</p> <p>M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service</p>	<p>DR/</p> <p>ADJ</p> <p>CP/SG</p> <p>CS</p>

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agrés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepôts agrés : 1°) à valider pour le compte des entrepôts agrés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepositaires agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006- 742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 39° 269	Article 21 du décret n° 2010- 720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufactu rés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débitants de tabac prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGA LE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10- 39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10- 39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

RE F*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	M. Samuel MACE, Chef des Services Comptables, Chef de Service M. Yves-Marie LABOUS, inspecteur régional, adjoint au chef de service	DR/ ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :
 - une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouvrés comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

**ANNEXE À LA DÉCISION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS D'ÎLE-DE-FRANCE N° DRPE 2023-04 DU 05
DECEMBRE 2023**

ANNEXE I – D-3

**DÉLÉGATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES AU NIVEAU DU BUREAU DE DOUANE DE MARNE LA VALLEE (2),
DIVISION OP/CO-CI DE MARNE LA VALLEE,
DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-EST(2) (3)**

Liste des agents des douanes recevant délégation de signature du directeur interrégional des douanes et droits indirects d'ILE DE FRANCE

BUREAU RÉSEAU2

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-1° 1	Article 76-2 du code des douanes (CD)	Autorisation de circulation des marchandises sur les routes visées à l'article 76-1 du code des douanes, pendant leurs heures de fermeture	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

BUREAU FIN3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-15° 2	Article 114 § 1 bis et article 120 § 3 du code des douanes.	Décisions relatives aux demandes de dispense de caution garantissant les droits et taxes encourus	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-II-19° 3	Article 390 <i>ter</i> du code des douanes.	Décision d'octroi des remises totales ou partielles des sommes dues au titre de l'intérêt de retard mentionné à l'article 440 <i>bis</i> du code des douanes ainsi que des majorations prévues par le code des douanes	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CC CS A
5-I-111° 4	Articles 89 paragraphe 5, 95 paragraphes 2 et 3 du code des douanes de l'Union et article 84 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de garantie globale, et le cas échéant, réduite en montant	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-113° 5	Article 89 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Constitution de la garantie par un tiers	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-I-114° 6	Articles 90 et 91 du code des douanes de l'Union et 148, 149, 155 et 158 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation du montant de la garantie	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-115° 7	Articles 94 du code des douanes de l'Union, 82 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 151 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Agrément et révocation des cautions		CC A/B
5-I-116° 8	Articles 93, 94 et 97 du code des douanes de l'Union	Agrément du mode de garantie et de la garantie proposée		CC A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-117° 9	Article 98 du code des douanes de l'Union et 85 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Libération de la garantie		CC A/B
5-I-118° 10	Article 112 du code des douanes de l'Union	Octroi de facilités de paiement	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B
5-I-119° 11	Articles 110 et 111 du code des douanes de l'Union	Report de paiement	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CC CS A/B
5-I-120° 12	Article 114 du code des douanes de l'Union	Décision de non application de l'intérêt de retard ou remise de l'intérêt de retard précédemment appliqué	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CC CS CU A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
13	Articles R*208-3 et L.208 du livre des procédures fiscales (LPF)	Décision de remboursement à un contribuable, en application de l'article L.208 du livre des procédures fiscales, des frais qu'il a exposés pour constituer les garanties	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-58° 14	Article 2 du décret n° 77-1017 du 1er septembre 1977 modifié	Décision d'admission en non-valeur		DR/ADJ CP/SG A

BUREAU JCF1

1-1° 15	Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée	Décisions relatives au droit d'accès direct à des informations nominatives contenues dans un fichier informatique et à l'exercice du droit de rectification de ces informations, lorsque le service désigné dans l'acte réglementaire créant ce fichier fait partie des services déconcentrés ou des services à compétence nationale		DR/ADJ CP/SG
1-2° 16	Articles L300-2 et L311-1 du code des relations entre le public et l'administration	Décisions relatives à la communication de documents administratifs détenus par les services déconcentrés		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-5° 17	Article 1788 A du code général des impôts (CGI)	Décisions de sanctions en matière d'entrepôts fiscaux	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CS A/B
10-3° 18	Article 40 de la loi n° 2004-639 du 2 juillet 2004	Décisions de sanctions en matière de déclaration périodique (octroi de mer)	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CS A/B
19	Article R* 247-5 C du LPF	Décision de remise, modération ou transaction en matière d'amendes prévues à l'article 1788 A du CGI	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CS CCISD A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
-------	-------------	--------------------	--	--

BUREAU JCF2

5-I-110° 20	Article 155 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établir des certificats de pesage des bananes	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
----------------	--	--	---	--

BUREAU COMINT1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-50° 21	Articles 166 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et 145 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives à l'autorisation de déclaration simplifiée	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS (2)
5-I-51° 22	Article 182 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et de l'article 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant sans dispense de présentation des marchandises	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-52° 23	Article 182 paragraphes 1 et 3 du code des douanes de l'Union, de l'article 150 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 231 paragraphe 3 et 234 paragraphe 2 du règlement d'exécution	Décisions relatives à l'autorisation d'inscription dans les écritures du déclarant, avec dispense de présentation des marchandises,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-53° 24	Article 167 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dispense de dépôt d'une déclaration complémentaire	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-1-54° 25	Article 179 paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'agrément de dédouanement centralisé national (5)	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-55° 26	Article 179 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à l'autorisation de dédouanement centralisé communautaire	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-56° 27	Article 18 du code des douanes de l'Union et de l'arrêté du 13 avril 2016	Décisions relatives à l'enregistrement d'un représentant en douane	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS (3)

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-57° 28	Article 130 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt de la déclaration en douane ou d'une déclaration de dépôt temporaire valant déclaration sommaire d'entrée dans un bureau de douane d'importation différent du bureau de douane d'entrée,	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-58° 29	Article 173 du code des douanes de l'Union	Décision de rectification des énonciations de la déclaration en douane avant et après bon à enlever	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-59° 30	Articles 174, 175 et 198 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union et de l'article 148 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation d'une déclaration en douane et autorisations liées à cette invalidation	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B/C
5-I-61° 31	Article 332 paragraphes 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises excédentaires de nature différente à celles déclarées sans dépôt d'une déclaration d'exportation ou de réexportation	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-61° bis 32	Article 332 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Opposition à la sortie des marchandises de nature différente de celles déclarées pour l'exportation	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	<p>DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>
5-I-62° 33	Article 271 paragraphe 1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une déclaration sommaire de sortie dans un autre bureau que le bureau de sortie lorsque la voie électronique est utilisée	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	<p>DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-63° 34	Article 271 paragraphe 4 du code des douanes de l'Union	Autorisation de dépôt d'une notification de sortie en lieu et place de la déclaration sommaire de sortie	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-64° 35	Article 272 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire de sortie	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-65° 36	Article 275 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la notification de réexportation	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-66° 37	Article 139 paragraphe 7 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever des marchandises présentées en douane de l'endroit où elles étaient initialement placées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-67° 38	Article 9 du code des douanes de l'Union et des articles 5 et 6 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Octroi du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-67° bis 39	Article 9 du code des douanes de l'Union et article 7 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Invalidation du numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques, par la voie électronique ou par d'autres moyens	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-68° 40	Article 147 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Allongement du délai de dépôt des pièces justificatives dans le cas de déclarations complémentaires	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-69° 41	Article 170 du code des douanes de l'Union ;	Autorisation de déposer occasionnellement une déclaration en douane lorsque l'opérateur n'est pas établi sur le territoire douanier de l'Union	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-70° 42	Article 115 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Agrément des locaux pour les opérations avant le dédouanement et pour les opérations de dédouanement	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-72° 43	Article 129 du code des douanes de l'Union et 188 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de rectification ou d'invalidation de la déclaration sommaire d'entrée	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-73° 44	Article 140 du code des douanes de l'Union	Autorisation de déchargement ou de transbordement	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-74° 45	Article 146 du code des douanes de l'Union	Autorisation de rectification ou d'invalidation d'une déclaration de dépôt temporaire	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-75° 46	Article 134 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'examen ou d'échantillonnage des marchandises faisant l'objet de surveillance douanière	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON- DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-76° 47	Article 148 du code des douanes de l'Union	Décisions relatives à une autorisation d'exploitation d'installation de stockage temporaire située sur le territoire français	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON- DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-77° 48	Article 148 paragraphe 5 du code des douanes de l'Union et de l'article 193 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Autorisation de transfert entre installations de stockage temporaire situées sur le territoire français	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-78° 49	Article 148 paragraphe 6 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'entreposage des marchandises de l'Union dans une installation de stockage temporaire	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-79° 50	Article 244-1 du code des douanes de l'Union	Autorisation de construction d'immeubles en zone franche	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-80° 51	Article 244 paragraphe 2 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'activités de nature industrielle, commerciale ou de prestations de services en zone franche	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-81° 52	Application de l'article 244 paragraphes 3 et 4 du code des douanes de l'Union	Décision portant interdictions ou restrictions d'activités en zone franche	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-82° 53	Articles 296 à 303 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives au traitement de la déclaration de transit au bureau de départ	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-83° 54	Article 305 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à la poursuite de l'opération de transit en cas d'incident en cours de route	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
5-I-84° 55	Article 304 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'inspection des marchandises au bureau de passage	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-85° 56	Articles 306 et 312 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives aux formalités accomplies à destination, à la possibilité d'autoriser la présentation des marchandises en dehors des heures d'ouverture officielles du bureau dans un autre lieu, à l'appréciation du retard non imputable au titulaire du régime ou au transporteur et aux preuves alternatives	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-86° 57	Article 291 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions relatives à l'application de la procédure de secours, à l'utilisation de listes de chargement spéciales, de scellés d'un modèle spécial, de dispense d'itinéraire contraignant, du statut expéditeur agréé, de dispense de signature des déclarations, du statut de destinataire agréé	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-87° 58	Articles 233 paragraphe 4 a) et b) du code des douanes de l'Union, 192, 193, 194 et 195 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives aux autorisations d'expéditeur agréé et de destinataire agréé en matière de transit de l'Union	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-88° 59	Articles 233 paragraphe 4 c) du code des douanes de l'Union et 197 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'utilisation de scellés d'un modèle spécial	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-88° bis 60	Article 233 § 4 e) du code des douanes de l'Union et de l'article 200 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation d'un document électronique de transport en tant que déclaration en douane en vue du placement des marchandises sous le régime du transit de l'Union	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C
5-I-89° 61	Articles 233 paragraphe 4 d) du code des douanes de l'Union européenne, 198 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 15 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Décisions relatives à l'autorisation d'utiliser une déclaration de transit assortie d'exigences réduites en matière de données lors du transport de marchandises par chemin de fer et transport de marchandises par voie aérienne et maritime lorsqu'un document de transport électronique n'est pas utilisé en tant que déclaration de transit	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-90° 62	Articles 186 et 187 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 ;	Décisions relatives au statut de destinataire agréé dans le cadre du régime de transit « transport international routier »	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-91° 63	Article 275 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision tendant à imposer un itinéraire économiquement justifié aux marchandises placées sous le régime de transit « transport international routier »	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-92° 64	Articles 199 à 203 et 207 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa des documents utilisés aux fins de preuve du statut douanier de l'Union des marchandises, et authentification du sigle T2L/T2LF apposé sur les carnets TIR, les carnets ATA et les formulaires 302,	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-93° 65	Article 199 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa <i>a posteriori</i> des documents utilisés aux fins de preuve du statut de l'Union des marchandises	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-94° 66	Article 204 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Autorisation d'utiliser le manifeste visé à l'article 199 paragraphe 2 comme justificatif du statut douanier des marchandises	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-95° 67	Article 128 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décisions relatives à l'autorisation d'émetteur agréé	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-96° 68	Article 123 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Allongement de la durée de validité d'un document T2L ou T2LF ou d'un manifeste douanier des marchandises	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-97° 69	Article 205 paragraphe 2 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa d'un document T2L ou T2LF pour les voyageurs	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-98° 70	Article 213 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Visa du journal de pêche valant preuve du statut douanier des marchandises de l'Union	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-99° 71	Articles 211, 214, 215 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 170, 171, 172 à 181, 183, 240 et 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-100° 72	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 255 à 258 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166 à 181, 183 et 240 à 241 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement actif lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-101° 73	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes, 75, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243, du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-102° 74	Articles 211, 214, 215, 218, à 223, 255, 259 à 262 du code des douanes de l'Union, 75, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 176 à 181, 183, 240, 242 à 243 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269, 271 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime du perfectionnement passif lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-103° 75	Articles, 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, des articles 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-104° 76	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 254 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 175, 177 à 180, 183 et 239 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de la destination particulière lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-105° 77	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-106° 78	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 237 à 242 du code des douanes de l'Union, 161 à 164, 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 201 à 203 du règlement délégué UE n° 2015/2446 et 1, 2, 8 à 15, 259 à 264, 266 à 269 du règlement d'exécution UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'entrepôt douanier lorsque seule la France est concernée	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-107° 79	Articles 211, 214, 215, 218 à 223 et 250 à 252 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171, 172 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué UE) n° 2015/2446 et 8 à 15, 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque plusieurs États-membres de l'Union européenne sont concernés	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-108° 80	Articles 211, 214, 215, 218 à 223, 250 à 253 du code des douanes de l'Union, 161 à 166, 169, 171 à 174, 177 à 180, 183 et 204 à 238 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et 258 à 264, 266 à 270, 322 à 323 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées au régime de l'admission temporaire lorsque seule la France est concernée,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
5-I-109° 81	Articles 85 à 87, 203 à 205 du code des douanes de l'Union, des articles 158 à 160 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446 et des articles 253 à 256 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de bénéficiaire d'une exonération de droits au titre des marchandises en retour,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-1 bis 82	Articles 12 et 13 et annexes 3 et 7 de la convention relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR du 14 novembre 1975	Agrément des véhicules routiers et des conteneurs pouvant être admis au transport international sous scellement douanier	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-I-121° 83	Article 199 du code des douanes de l'Union et de l'article 249 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation du titulaire du régime ou du détenteur d'abandonner à l'État des marchandises non Union ou sous destination particulière	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-122° 84	Articles 38 § 2 a et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour les simplifications douanières		DR/ADJ CP/SG

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-123° 85	Articles 38 § 2 b et 39 du code des douanes de l'Union et des articles 26 à 29 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Décision liée au statut d'opérateur économique agréé pour la sécurité et la sûreté		DR/ADJ CP/SG
5-I-124° 86	Article 120 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'établissement d'une ligne maritime régulière	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-125° 87	Article 148 du code des douanes de l'Union et article 191 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'exploitation des installations de stockage temporaire	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-126° 88	4° de l'article 24 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation, pour un opérateur économique agréé de soumettre les marchandises au contrôle dans un lieu autre que celui où elles doivent être présentées en douane	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-127° 89	8° de l'article 127 du code des douanes de l'Union	Autorisation, en remplacement du dépôt d'une déclaration sommaire d'entrée, du dépôt d'une notification et de l'accès aux énonciations figurant dans la déclaration sommaire d'entrée se trouvant dans le système informatique de l'opérateur économique	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-128° 90	2° de l'article 192 du code des douanes de l'Union	Autorisation d'enlever ou détruire les moyens d'identification	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-129° 91	Article 147 du code des douanes de l'Union	Agrément de lieux aux fins du dépôt temporaire	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-130° 92	Article 7 bis du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation d'utilisation de moyens autres que des procédés informatiques de traitement des données aux fins des demandes et décisions pour lesquelles les exigences applicables en matière de données ne figurent pas à l'annexe A du règlement délégué (UE) n° 2015/2446, ainsi que pour toute demande et tout acte ultérieurs relatifs à la gestion de ces décisions	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-I-131° 93	Article 11 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Acceptation d'une demande de décision relative à l'application de la législation douanière	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 1° 94	Article 6 de la convention relative à un régime de transit commun du 20 mai 1987.	Octroi, pour la partie française, de procédures simplifiées de transit par voie d'arrangements bilatéraux ou multilatéraux applicables à certains trafics ou entreprises déterminées, auprès de bureaux de douane situés dans le ressort d'une ou de plusieurs directions interrégionales des douanes et droits indirects. <i>(Lorsque la décision concerne plusieurs directions interrégionales, est compétent le directeur interrégional des douanes et droits indirects ou, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, le directeur régional des douanes et droits indirects du lieu du domicile du demandeur ou du lieu où le demandeur a son siège)</i>	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
10 quater 2° 95	Article 6 § 1 de la Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des associations à délivrer des carnets TIR et à se porter caution	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10 quater 3° 96	Convention douanière de Genève relative au transport international de marchandises, sous le couvert de carnets TIR, du 14 novembre 1975	Habilitation des personnes physiques et morales à utiliser des carnets TIR	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

BUREAU COMINT3

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-1° 97	Article 176 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'accomplir des formalités douanières auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise de droits,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-2° 98	Article 177 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Fixation d'un délai pour l'accomplissement des formalités auxquelles est subordonné le remboursement ou la remise des droits	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-3° 99	Article 116 du code des douanes de l'Union	Décisions liées au remboursement ou à la remise de droits autres que celles relevant de la compétence du ministre chargé de la douane	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-4° 100	Article 116 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 13 et 97 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Prorogation du délai de prise de décision relative au remboursement ou à la remise des droits	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-5° 101	Article 64 paragraphes 2, 4 et 5 du code des douanes de l'Union européenne	Décisions prises en vertu des dispositions prévues dans les accords conclus, d'une part, par l'Union européenne avec certains pays ou territoires ou groupes de pays ou de territoires situés hors du territoire douanier de l'Union ou d'autre part, des dispositifs préférentiels mis en place en faveur des pays et territoires d'outre-mer associés à l'Union européenne, ainsi que Ceuta et Melilla	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-6° 102	Article 61 paragraphe 3 du code des douanes de l'Union	Délivrance, lorsque les échanges commerciaux l'exigent, d'un document prouvant l'origine non préférentielle en conformité avec les règles d'origine non préférentielle en vigueur dans le pays ou territoire de destination ou selon toute autre méthode permettant d'identifier le pays dans lequel les marchandises ont été entièrement obtenues ou ont subi une dernière transformation substantielle	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-7° 103	Article 58 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier d'importation non préférentiel lorsqu'un pays tiers n'envoie pas à la Commission les informations visées au paragraphe 1 de l'article 58 du règlement d'exécution	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-8° 104	Article 59 paragraphe 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décision de refus d'utiliser le régime particulier non préférentiel pour les produits visés par une demande de contrôle <i>a posteriori</i> restée sans réponse dans les six mois qui suivent son envoi	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-9° 105	Article 64 paragraphe 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance, à la demande du fournisseur, du certificat d'information INF 4 par les autorités douanières de l'Etat membre dans lequel la déclaration du fournisseur a été établie à l'aide du formulaire figurant à l'annexe 22-02, dans le respect des spécifications techniques qui y sont énoncées	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-10° 106	Article 66 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Invalidation de la preuve d'origine établie sur la base de la déclaration du fournisseur faute de réponse à l'expiration d'un délai de 150 jours à compter de la date de demande de vérification ou si la réponse ne contient pas de renseignements suffisants pour déterminer l'origine des produits concernés,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON- DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-11° 107	Articles 67 et 120 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Décisions liées à l'autorisation d'exportateur agréé aux personnes qui remplissent les conditions fixées dans les dispositions concernant l'origine figurant soit dans des accords conclus par l'Union avec certains pays ou territoires situés hors du territoire douanier de l'Union, soit dans des mesures arrêtées unilatéralement par l'Union pour ces pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-12° 108	Article 68 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Attribution du numéro d'exportateur enregistré lorsque l'Union a convenu d'un régime préférentiel avec un pays tiers qui prévoit qu'un document relatif à l'origine peut être rempli par un exportateur conformément à la législation pertinente de l'Union	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-16° 109	Article 69 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'une preuve de l'origine de remplacement sous la forme d'un certificat de circulation EUR.1 délivré par le bureau de douane sous le contrôle duquel les produits sont placés	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON- DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-17° 110	Articles 77 paragraphe 1 et 85 paragraphe 2 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Délivrance d'un certificat de circulation des marchandises EUR.1, au moyen du formulaire figurant à l'annexe 22-10 du règlement d'exécution comme preuve du caractère originaire de l'Union aux fins du cumul bilatéral dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-19° 111	Articles 80 paragraphe 2 et 86 paragraphe 4 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Attribution par les autorités douanières des États-membres du numéro d'exportateur enregistré à l'exportateur, en vue du cumul bilatéral, ou, le cas échéant, au ré-expéditeur des marchandises lorsqu'il a présenté une demande complète dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-20° 112	Articles 85 paragraphe 3 et 95 paragraphe 1 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance des certificats d'origine "formule A" de remplacement à la demande des exportateurs ou ré- expéditeurs de marchandises qui ne sont pas encore enregistrés pour l'envoi en Norvège ou en Suisse de l'ensemble ou d'une partie de produits originaires qui n'ont pas encore été mis en libre pratique et sont placés sous le contrôle du bureau de douane d'un Etat membre dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON- DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-21° 113	Article 89 paragraphe 3 et 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-22° 114	Article 89 paragraphe 8 du règlement d'exécution (U E) n° 2015/2447	Annulation de la révocation de l'enregistrement de l'exportateur enregistré dans le cadre du schéma des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-23° 115	Article 89 paragraphe 9 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Ré-enregistrement d'un exportateur dont l'enregistrement a été révoqué	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-24° 116	Article 94 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation des certificats d'origine "formule A" et des déclarations d'origine sur facture présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-25° 117	Article 96 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de présentation d'une seule preuve de l'origine en cas d'envois échelonnés dans le cadre du schéma des préférences généralisées ou réguliers	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-26° 118	Article 97 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du bénéfice du régime préférentiel sans certificat "formule A" pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-27° 119	Article 103 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Octroi du régime préférentiel sans attestation d'origine pour les petits envois non commerciaux dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-28° 120	Article 104 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Acceptation des attestations d'origine présentées tardivement dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-29° 121	Articles 99 et 105 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-30° 122	Article 106 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Décision de suspension de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-31° 123	Articles 107 et 109 du règlement d'exécution(UE) n° 2015/2447	Refus d'octroyer la préférence tarifaire dans le cadre du schéma des préférences généralisées	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-32° 124	Article 114 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-33° 125	Article 116 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Demande de traduction ou de déclaration conjointe aux certificats d'origine dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-34° 126	Article 117 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance du certificat de circulation des marchandises EUR.1 <i>a posteriori</i> dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-35° 127	Article 118 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Délivrance d'un duplicata du certificat de circulation des marchandises EUR.1 dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-36° 128	Article 120 paragraphe 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Révocation du statut d'exportateur agréé	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-37° 129	Article 121 paragraphes 2 et 3 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Acceptation de preuves de l'origine présentées tardivement dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-38° 130	Articles 115 et 121 paragraphes 4 et 5 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation d'envois échelonnés ou d'envois réguliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-39° 131	Article 122 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Bénéfice du régime préférentiel sans preuve de l'origine pour les échanges non commerciaux entre particuliers dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-40° 132	Article 125 paragraphe 2 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Sursis à l'octroi de la préférence tarifaire et mise en place d'une garantie dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
5-I-41° 133	Article 125 paragraphe 4 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447 ;	Refus du bénéfice de l'origine préférentielle dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-42° 134	Article 58 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Autorisation de séparation comptable des stocks de matières dans le cadre du système des préférences généralisées	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CD CS A
5-I-43° 135	Article 70 du règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Bénéfice du régime préférentiel pour les marchandises vendues après expositions, foires ou manifestations publiques analogues dans le cadre des mesures tarifaires préférentielles arrêtées unilatéralement par l'Union pour certains pays ou territoires	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-44° 136	Article 22 du code des douanes de l'Union	Décision en matière de valeur en douane,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-45° 137	Article 132 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Modification après déclaration de la valeur en douane de marchandises défectueuses	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
5-I-46° 138	Articles 128 paragraphe 2 et 347 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Détermination de la valeur en douane à partir du prix d'une vente antérieure,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C
5-I-47° 139	Article 140 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Rejet de la valeur transactionnelle déclarée en cas de doutes fondés	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-48° 140	Article 6 du règlement délégué (UE) n° 2016/341 de la Commission du 17 décembre 2015 complétant le règlement (UE) n° 952/2013 du Parlement européen et du Conseil du 9 octobre 2013 établissant le code des douanes de l'Union en ce qui concerne les règles transitoires pour certaines dispositions du code des douanes de l'Union européenne lorsque les systèmes informatiques concernés ne sont pas encore opérationnels et modifiant le règlement délégué (UE) n° 2015/2446	Dispense de présentation du formulaire DV1	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-I-49° 141	Article 177 du code des douanes de l'Union européenne et des articles 222 et 228 du règlement d'exécution (UE) n° 2015/2447	Autorisation de déclaration de marchandises contenues dans un même envoi et relevant de différentes sous-positions tarifaires dans une seule position,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
10-2 ter 142	Articles 17 et 18 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et au premier alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9 et L. 722-10 du code de la propriété intellectuelle	La retenue et la suspension de la mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater 143	Articles 17, 18, 23.1, 24 et 29 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013, quatrième alinéa des articles L. 335-10, L. 335-11, L. 521-14, L. 521-15, L. 614-32, L. 614-33, L. 623-36, L. 623-37, L. 716-8, L. 716-8-1, L. 722-9, L. 722-10, III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 et IV des articles L. 335-15, L. 521-17-2, L. 614-37, L. 716-8-5 et L. 722-14 du CPI	La mainlevée des marchandises présumées contrefaisantes	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-0 144	Article 25.2 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013	L'autorisation de circulation sous surveillance douanière des marchandises retenues destinées à être détruites	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-1 145	Article 19 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-13 , L. 521-17 , L. 614-35 , L. 623-39 , L. 716-8-3 et L. 722-12 du CPI	La décision de prélèvement d'échantillons	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-2 quater-2 146	Articles 23.1, 26.3 et 26.8 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et articles L. 335-14, L. 335-15, L. 521-17-1, L. 521-17-2, L. 614-36, L. 614-37, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 716-8-5, L. 722-13 et L. 722-14 du CPI	La décision de destruction des marchandises soupçonnées de contrefaçon	<p>Mme PIERROT Chantal, Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-2 quater-3 147	Article 23.4 du règlement (UE) n° 608/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 et III des articles L. 335-14, L. 521-17-1, L. 614-36, L. 623-40, L. 716-8-4, L. 722-13 du CPI	La prorogation du délai de la retenue des marchandises présumées contrefaisantes	<p>Mme PIERROT Chantal, Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C

BUREAU FID1

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-2° 148	Articles L.311-9, L.311-10 et L.311-11 du code des impositions sur les biens et services	Décision d'exonération des droits d'accise des produits destinés à certaines utilisations particulières	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-4° 149	Article 158 B du CD	Autorisation de modification des capacités des entrepôts fiscaux de stockage d'huiles minérales	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
5-II-6° 150	Article 265 sexies du code des douanes et par l'article 1er du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Remboursement de la taxe intérieure de consommation	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-7° 151	Article 266 <i>decies</i> alinéas 1 et 3 et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Remboursement de la taxe générale sur les activités polluantes [La DGDDI demeure compétente pour les remboursements relatifs à la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2019 dans les composantes émissions polluantes, lubrifiants, huiles et préparations lubrifiantes, lessives et préparations assimilées, et matériaux d'extraction. Concernant la TGAP composante déchets, la DGDDI demeure compétente pour les remboursements de la TGAP perçue jusqu'au 31 décembre 2020.]	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-8° 152 (9) [DAI déplacée ; elle figurait précédemment dans le tableau Fin3]	Articles 352 §1, 352 bis et 352 ter du CD et article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014	Décision de remboursement de droits et taxes perçus ou recouvrés comme en matière de douane	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD (4) CS A/B
5-II-11° 153	Article 158 octies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'entrepositaire agréé dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-12° 154	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-13° 155	Article 158 nonies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut de destinataire enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-14° 156	Article 158 decies du code des douanes	Décision portant habilitation du statut d'expéditeur enregistré à titre occasionnel dans le secteur des produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
5-II-16° 157	Article 265 bis du code des douanes ;	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en gazole d'avitaillement ou d'essence en essence d'avitaillement	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
5-II-17° 158	Article 265 octies D et l'article 2 de l'arrêté du 10 novembre 2011 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure de consommation	Agrément des dispositifs permettant de comptabiliser la consommation annuelle de certains engins pour le remboursement annuel du différentiel de taxe intérieure de consommation entre le gazole identifié à l'indice 22 et le gazole identifié à l'indice 20, mentionnés au tableau B du 1 de l'article 265 du code des douanes	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
5-II-18° 159	Article 265 B du code des douanes.	Agrément des systèmes de dénaturation automatique de gazole en fioul domestique et en gazole non routier,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
10-7 bis 160	Article 2 II e) de l'arrêté du 10 novembre 2011 modifié par l'arrêté du 3 juin 2015 fixant pour le gazole, les gaz de pétrole liquéfiés et les émulsions d'eau dans du gazole des conditions d'emploi ouvrant droit à l'application du régime fiscal privilégié institué par l'article 265 du code des douanes en matière de taxe intérieure	Autorisation d'utilisation de gazole non routier dans un moteur assurant alternativement la propulsion du véhicule et le fonctionnement d'appareils spéciaux	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-15° 161	Articles 1 ^{er} et 4 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié fixant la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisations relatives aux installations de stockage du gaz de pétrole liquéfié,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-15 ter 162	Article 163 du code des douanes et des articles 1 ^{er} et 6 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes	Autorisation relative au placement sous le statut d'usine exercée des stations de compression et de livraison de gaz naturel et de biométhane	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-15 quater 163	Article 9 de l'arrêté du 19 janvier 2016 modifié relatif à la liste des carburants autorisés au regard des dispositions de l'article 265 ter du code des douanes ;	Autorisation de commercialisation et d'utilisation d'essence plombée pour des véhicules de collection, distribuée par des groupes d'intérêt commun	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-19° 165	Articles 1 ^{er} et 7 de l'arrêté du 8 juin 1993 modifié pris pour l'application de l'exonération de la taxe intérieure de consommation en application du a du 1 de l'article 265 bis du code des douanes pour les produits pétroliers destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible et fixant les mesures auxquelles doivent se conformer, pour les besoins du contrôle fiscal, les fournisseurs, les distributeurs et utilisateurs de ces produits	Attestation d'identification de distributeur de permettant de recevoir, manipuler et stocker dans les établissements de l'opérateur, et à vendre, même sans stockage préalable, les produits pétroliers du tableau B de l'article 265-1 du code des douanes passibles de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et destinés à être utilisés autrement que comme carburant ou combustible à d'autres distributeurs ou à des utilisateurs en exonération de TICPE	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-20° 166	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Attestation d'identification aux fins d'approvisionnement en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-21° 167	Articles 2 et 7 de l'arrêté du 5 août 2008 relatif aux modalités de déclaration des installations de cogénération et d'octroi de l'exonération des taxes intérieures de consommation sur les huiles minérales et le gaz naturel	Octroi de l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel sur les huiles minérales et le gaz naturel pour les sites d'implantation des installations de cogénération,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-22° 168	Articles 352, 352 bis et 352 ter du code des douanes et de l'article 1 ^{er} du décret n° 2014-1395 du 24 novembre 2014 relatif aux modalités de remboursement de certains droits et taxes perçus par l'administration des douanes	Octroi d'un remboursement de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sur les carburants d'aviation,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-25° 169	Article 15 de la loi de finances pour 1995 n° 94-1162 et article 2 de l'arrêté du 25 juillet 1996	Octroi d'une réduction de la taxe intérieure de consommation sur le fioul lourd à haute teneur en soufre utilisé dans les installations de combustion dotées de dispositifs de désulfuration des rejets	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-27° 170	Article 17 du décret n° 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié relatif au régime de l'usine exercée	Autorisation de réintégration de produits énergétiques sous le régime de l'usine exercée	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-28° 171	Article 2 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Attestation d'identification d'utilisateur de carburant pour la navigation maritime autre que de plaisance privée,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-29° 172	Article 6 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification et renouvellement des autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant maritime,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-30° 173	Article 7 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des navires	Octroi, modification, renouvellement des autorisations de constitution de stockages spéciaux de carburant maritime	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-37° 174	Titre IV du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006	Habilitation des entrepositaires agréés titulaires d'un entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures, et délivrance d'autorisation constitutive entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-38° 175	Article 3 du décret n° 2007-446 du 25 mars 2007 fixant les mesures auxquelles doivent se conformer les distributeurs et les utilisateurs d'huiles végétales pures en application de l'article 265 quater du code des douanes	Décision d'enregistrement des distributeurs d'huiles végétales pures, non titulaires d'entrepôt fiscal de production d'huiles végétales pures	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-43° 179	Article 4 de l'arrêté du 13 octobre 2008 précité (voir rubrique précédente)	Attestation d'identification des utilisateurs aux fins de recevoir des produits énergétiques mentionnés à l'article 265 du code des douanes, en vue de les utiliser en tant qu'objets d'un double usage ou dans un procédé de fabrication de produits minéraux non métalliques, en exonération de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-44° 180	Article 3 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création, modification des entrepôts fiscaux de carburant d'aviation	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-45° 181	Article 4 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié fixant les modalités d'application de l'article 265 bis du code des douanes en matière d'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques utilisés comme carburant ou combustible à bord des aéronefs	Création et modification des dépôts spéciaux de carburant d'aviation,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-46° 182	Article 5 de l'arrêté du 17 décembre 2015 modifié précité	Création et modification des autorisations relatives à la constitution sous statut de stockage spécial de carburant d'aviation	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-49° 185	Article 5 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Décisions relatives aux autorisations de constitution de dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-50° 186	Article 6 de l'arrêté du 14 mars 2012 précité	Fermeture des dépôts spéciaux de carburant fluvial	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-51° 187	Article 3 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation d'ouverture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-52° 188	Article 4 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de tout changement entraînant une modification d'un élément constitutif d'entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-53° 189	Article 5 du décret n° 93-1094 du 13 septembre 1993	Autorisation de fermeture d'un entrepôt fiscal de stockage d'huiles minérales,	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-54° 190	Articles 5, 20 et 21 du décret 96-1023 du 22 novembre 1996 modifié	Autorisations de constitution, de cessation ou de changement de titulaire, d'installations ou de conditions d'exploitation d'une usine exercée	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-55° 191	Article 158 D du code des douanes et des articles 2, 4, 6 et 7 du décret n° 2006-1574 du 11 décembre 2006 fixant les conditions d'application du III de l'article 158 D et du 2 de l'article 265 ter du code des douanes	Décisions relatives aux entrepositaires agréés et aux entrepôts fiscaux de produits énergétiques et entrepôts fiscaux de production ou de stockage d'huiles végétales pures	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
------	----------------	--------------------	--	--

BUREAU FID 2

REF*	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-1° 194	Article 262 du CGI	Visa et régularisation des bordereaux de vente à l'exportation	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
6-2° 195	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 F à 202 G de l'annexe II au même code	Recevabilité des demandes d'agrément et délivrance de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p>	DR/ADJ CP/SG CS A
6-3° 196	Article 262-0 bis du CGI et articles 202 M et 202 N de l'annexe II au même code	Décision de suspension et de retrait de l'agrément des opérateurs de détaxe	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p>	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
6-4° 197	Article 262-0 bis du CGI et article 202 I de l'annexe II au même code	Décision de renouvellement de l'agrément des opérateurs de détaxe	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
6-4° bis 198	Article 262-0 bis du CGI et article 202 L de l'annexe II au même code	Application de la sanction en cas de manquement aux obligations imposées aux opérateurs de détaxe	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
10-2 bis 199	Règlement (CE) n° 1186/2009 du Conseil du 16 novembre 2009	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de droits de douane	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-4° 200	Article 24 du CD et 2 de l'article 1 de l'arrêté du 9 juin 1969	Décision de dérogation aux restrictions de tonnage concernant les navires transportant certaines marchandises sensibles		DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-16° 201	Articles 50 septies à 50 decies de l'annexe IV au code général des impôts	Autorisation d'importer des marchandises en franchise de taxe sur la valeur ajoutée	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS CU A/B/C
10-26° 202	Article 5 de l'arrêté du 22 décembre 2011 fixant le tarif et les modalités d'application de la taxe sur les passagers maritimes embarqués à destination d'espaces naturels protégés prévue par l'article 285 quater du code des douanes ;	Autorisation pour les entreprises de transport maritime de souscrire une déclaration mensuelle lorsqu'elles assurent plusieurs traversées par mois calendaire	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/SG CS A/B

BUREAU FID3

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
203	Article 319 CGI (1)	Décision portant ouverture d'un atelier public de distillation et fixant les conditions de son fonctionnement	<p style="text-align: center;">Décision du Directeur Régional</p> <p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	CP/SG CS A/B
204	Article 167 alinéas 3 et 4 annexe I CGI	Autorisation de communication autre que par la voie publique entre les locaux affectés à la dénaturation et au logement des alcools et des locaux où se trouvent des alcools non dénaturés à la vente	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
205	Article 186 de l'annexe I au CGI	Autorisation de dénaturer des alcools par procédé spécial	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p>	DR/ADJ CP/SG CD CS
206	Article 188 annexe I CGI	Dérogation individuelle concernant l'emploi d'alcool dénaturé par procédé spécial ailleurs que sur les lieux de dénaturation	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p>	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
207	Article 190 annexe I CGI	Autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
208	Article 192 annexe I CGI	Choix du dénatrateur auquel doivent être rétrocedés les alcools industriels employés sous le régime des alcools dénaturés en cas de cessation d'industrie	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
209	Article L29 LPF CGI (1)	Dispense des visites de nuit pour certains détenteurs d'alambics	Décision du Directeur Régional	CP/SG CD CS A
210	Article 286 K 4 ^{ème} alinéa Annexe II au CGI	Décision pour accorder la qualité d'entrepoteur agréé et agréer la comptabilité matières prévue par les articles 302 G du code général des impôts (6)	Décision du Directeur Régional	DR/ADJ CP/SG CS A
211	Article 302 H ter du CGI (1)	Décisions accordant la qualité de destinataire enregistré, visée à l'article 302 H ter du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
212	Article 302 H quater du CGI (1)	Décisions accordant la qualité d'expéditeur enregistré, visée à l'article 302 H quater du code général des impôts,	Décision du Directeur Régional	CP/SG CS
213	Article 180 annexe I du CGI	Décision listant les substances pouvant être additionnées aux alcools dénaturés par le procédé général	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
214	Article 289-1° annexe II du CGI	Fixation ou révision de taux annuels de déchets ou de pertes observés en cours de fabrication ou de transformation d'alcools et de boissons alcooliques accordés aux entrepositaires agréés par entrepôt suspensif de droits d'accises, en application de l'article 50-0 O de l'annexe IV au code général des impôts.	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
215	Article 289-4° annexe II du CGI	Dispense de cautionnement en matière de contributions indirectes prévue au 2 du III de l'article 302 D (6), au V de l'article 302 G (6), au deuxième alinéa de l'article 302 H (6), à l'article 302 J (6) du code général des impôts et aux articles 286 N de l'annexe II, 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B
216	Article 289-5° annexe II du CGI	Retrait de l'agrément accordé à l'entrepositaire agréé en cas de violation de ses obligations, de défaillance de la caution ou de dénonciation par cette caution de son engagement, prévu au V de l'article 302 G du code général des impôts (6), au IX de l'article 286 I et au XI de l'article 286 J de l'annexe II et aux articles 111-0 C et 111-0 D de l'annexe III au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
217	Article 289-6° annexe II du CGI	Remboursement et compensation des droits d'accises, prévu au IV de l'article 302 G du code général des impôts (6) et à l'article 286 M de l'annexe II au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CC CS A/B
218	Article 289-8° annexe II du CGI	Autorisation préalable des personnes qui désirent importer, acquérir à titre gratuit ou onéreux, obtenir en location, faire réparer ou transformer un ou plusieurs appareils ou portions d'appareils propres à la distillation, à la fabrication ou au repassage d'eaux-de-vie ou d'esprits, prévue par l'article 306 du code général des impôts et l'article 50 C de l'annexe IV au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
219	Article 289-9° annexe II du CGI	Dispense de la formalité de scellement, prévue par l'article 309 du code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
220	Article 289-10° annexe II du CGI	Délivrance de permis de circulation pour les alambics utilisés par les loueurs d'alambics, prévue par les articles 311 bis, 327 et 328 du code général des impôts	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C
221	Article 289-13° annexe II du CGI	Admission en décharge des quantités d'alcool ou de boissons alcooliques en cas de pertes accidentelles, prévue au deuxième alinéa de l'article 50-0 J de l'annexe IV au code général des impôts	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	DR/ADJ CP/CS CC CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
222	Article 289-15° annexe II du CGI	Attribution et retrait du numéro d'identification des intermédiaires et des utilisateurs d'alcools et de boissons alcooliques en exonération de droits d'accises, prévus respectivement au 2° du II de l'article 111-0 E et au 1° du I de l'article 111-0 F de l'annexe III au code général des impôts	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p> <p>Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation</p> <p>MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.</p>	<p>DR/ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B/C</p>
223	Article 289-17° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés mentionnés à l'article 302 G du code général des impôts (6) et des débitants de boissons mentionnés à l'article 502 du même code, d'utiliser leurs factures ou tout autre document commercial, en lieu et place des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code précité (6), prévue par le II de l'article 111 H bis de l'annexe III au code général des impôts	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p> <p>M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.</p> <p>Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse,</p> <p>MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs</p>	<p>DR/ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p> <p>A/B</p>
224	Article 289-18° annexe II du CGI	Agrément des procédés de dénaturation des essences d'absinthe et produits assimilés, prévu par le premier alinéa de l'article 178 P de l'annexe III au code général des impôts	<p>Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service</p> <p>Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service</p>	<p>DR/ADJ</p> <p>CP/CS</p> <p>CD</p> <p>CS</p>

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
225	Article 289-19° annexe II du CGI	Dispense des formalités à la circulation, prévue par l'article 178 AA de l'annexe III au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
226	Article 289-20° annexe II du CGI	Autorisation de procéder à la vérification de la légalité du titre d'un ouvrage en or, argent ou platine marqué d'un poinçon de garantie prévue par l'article 207 de l'annexe III au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
227	Article 289-26° annexe II du CGI	Autorisation des entrepositaires agréés de rattacher un ou plusieurs chais ou locaux au site d'exploitation lorsqu'ils sont situés en dehors des limites fixées au I de l'article 50-00 B de l'annexe IV au code général des impôts, prévue par le III du même article	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
228	Article 289-27° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément de la personne responsable de l'embouteillage du produit prévue au a. de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs Mmes Valérie BOUDJEMA, Aurélie DELANNOY-CHASSAIN, Lisa FAVENNEC, Angélique DARTRON-DOUARED, Marjory DANGLADE, Elodie RAVIER-HARAND, Brigitte LE NAGARD, Marie-Christine NALLET, Pascale TIO BENGUIGUI, agentes de constatation MM Steven MACE, Stéphane MARIE, Noël PERUS, agents de constatation.	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B/C

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
229	Article 289-28° annexe II du CGI	Autorisation donnée à un négociant d'embouteiller des boissons alcooliques pour le compte d'un ou de plusieurs autres entrepositaires agréés, prévue par le dernier alinéa de l'article 54-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
230	Article 289-29° annexe II du CGI	Agrément d'un type de capsule représentative de droit, prévu par l'article 54-0 G de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
231	Article 289-30° annexe II du CGI	Agrément de compteur équipant les machines à fabriquer les marques fiscales représentatives de droits, prévu par l'article 54-0 I de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
232	Article 289-31° annexe II du CGI	Octroi des dérogations à l'emploi obligatoire des capsules fiscales pour le conditionnement des vins, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 U de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
233	Article 289-32° annexe II du CGI	Autorisation donnée aux entrepositaires agréés d'apposer eux-mêmes, sur les capsules qu'ils utilisent, la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévue par l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CS
234	Article 289-33° annexe II du CGI	Agrément des machines destinées à apposer la marque fiscale et les autres mentions visées au 2° du II de l'article 164 AM de l'annexe IV au CGI, prévu par le deuxième alinéa de l'article 54-0 V de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/CS CD CS
235	Article 289-34° annexe II du CGI	Autorisation de restitution ou de remise des droits et taxes afférents aux bouteilles ou récipients défectueux ou cassés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
236	Article 289-35° annexe II du CGI	Accord de restitution ou de remise des droits et taxes après constatation par le service des douanes et droits indirects de la preuve de la sortie du produit du territoire de l'Union européenne ou présentation d'un des documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) , prévu par le dernier alinéa de l'article 54-0 Z de l'annexe IV	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/CS CD CS A/B
237	Article 289-36° annexe II du CGI	Habilitation à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le premier alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
238	Article 289-37° annexe II du CGI	Autorisation de percevoir le droit de circulation par les personnes habilitées à répartir les capsules collectives représentatives des droits destinées aux récoltants, prévue par le troisième alinéa de l'article 54-0 BW de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CS A/B
239	Article 289-38° annexe II du CGI	Autorisation d'employer des empreintes fiscales en lieu et place de vignettes, prévue par le II de l'article 54 A de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
240	Article 289-48° annexe II du CGI	Mise en demeure adressée au comité de direction d'un cercle de jeu de ne pas maintenir en fonction un préposé n'arrivant pas à assurer de manière satisfaisante la concordance entre les sommes trouvées dans la cagnotte et la valeur des tickets détachés, prévue par le deuxième alinéa de l'article 151 de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
241	Article 289-49° annexe II du CGI	Autorisation d'utiliser des machines à timbrer, prévue au premier alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
242	Article 289-50° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement de la machine à timbrer en dehors de l'établissement désigné comme lieu d'exploitation, prévue à la fin du deuxième alinéa de l'article 164 AD bis au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
243	Article 289-51° annexe II du CGI	Autorisation de mise en place ou d'installation de matériels et logiciels mentionnée à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts chez les utilisateurs, prévue au III de l'article 164 AP et au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
244	Article 289-52° annexe II du CGI	Autorisation de déplacement des matériels ou logiciels mentionnés à l'article 164 AM de l'annexe IV au code général des impôts en dehors de l'établissement désigné comme le lieu d'exploitation, prévue au I de l'article 164 AU de la même annexe	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
245	Article 289-53° annexe II du CGI	Habilitation des usagers à apposer, à l'aide de leurs matériels ou logiciels, les marques fiscales sur des capsules dont ils font usage pour le compte de personnes pour lesquelles ils sont autorisés à embouteiller les vins, autres boissons fermentées, produits intermédiaires et alcools, prévue au VI de l'article 164 AU de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
246	Article 289-54° annexe II du CGI	Révocation de l'autorisation donnée aux usagers de matériels ou de logiciels mentionnée au I de l'article 164 AU de l'annexe IV, prévue à l'article 164 AW de la même annexe	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
247	Article 289-56° annexe II du CGI	Délivrance et retrait de l'agrément d'acheteur-revendeur de tabacs manufacturés prévu à l'article 568 du CGI	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
248	Article 289-57° annexe II du CGI	Délivrance des certificats d'exportation préalable de rhums traditionnels des départements d'outre-mer, en application de l'article 144 bis de l'annexe III au code général des impôts et de l'article 52 quater de l'annexe IV au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
249	Article 289-58° annexe II du CGI	Autorisation d'attester la garantie du titre par marquage au laser prévue par le b de l'article 523 du code général des impôts, les articles 275 bis C et 275 ter B de l'annexe II au même code et les articles 56 J duodecimes et 56 J terdecimes de l'annexe IV au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
250	Article 289-59° annexe II du CGI	Demande de procéder à un second essai en cas de contestation sur le titre, en application du premier alinéa de l'article 530 du code général des impôts et de l'article 203 de l'annexe III au même code ;	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
251	Article 289-60° annexe II du CGI	Conclusion des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre , en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis C de l'annexe II au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
252	Article 289-61° annexe II du CGI	Autorisation de modifier les conditions auxquelles était subordonnée la conclusion de la convention des professionnels habilités à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du I de l'article 535 du code général des impôts et de l'article 275 bis D de l'annexe II au même code ;	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CD CS
253	Article 289-62° annexe II du CGI	Décision de résiliation des conventions habilitant les professionnels à attester eux-mêmes la garantie du titre, en application du deuxième alinéa du I de l'article 535 du code général des impôts et du deuxième alinéa de l'article 275 bis K de l'annexe II au même code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
254	Article 289-63° annexe II du CGI	Autorisation de refonte d'ouvrages aux titres légaux destinés à une commercialisation en dehors du territoire français sans apposition des poinçons réglementaires, en application de l'article 543 du code général des impôts et de l'article 208 de l'annexe I au même code.	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CD CS A/B
255	Article 289-64° annexe II du CGI	Agrément des commissionnaires en garantie prévu à l'article 535 du code général des impôts ainsi qu'au premier alinéa de l'article 56 J septies et aux premier et troisième alinéas de l'article 56 J octies de l'annexe IV à ce code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
256	Article 289-65° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes chargés de l'élaboration, de la vente et du transfert des fichiers informatiques supportant la version dématérialisée des poinçons de garantie prévus aux articles 275 bis F et 275 ter G de l'annexe II au code général des impôts et aux articles 56 J terdecies A à 56 J terdecies E de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
257	Article 289-66° annexe II du CGI	Délivrance, suspension et retrait de l'agrément des organismes de contrôle chargés d'attester la garantie du titre des ouvrages en métaux précieux prévus à l'article 535 II du code général des impôts et aux articles 275 ter à 275 ter P de l'annexe II à ce code	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
258	Article 289-67° annexe II du CGI	Délivrance du numéro d'agrément des personnes responsables de l'embouteillage du produit prévue à l'article 111 I de l'annexe III au code général des impôts et au a de l'article 50-0 C de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
259	Article 289-68° annexe II du CGI	Délivrance de l'agrément de représentant fiscal, prévu à l'article 302 V bis du code général des impôts et à l'article 50-0 A bis de l'annexe IV au code général des impôts	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
260	Article 289-69° annexe II du CGI	Délivrance d'un certificat pour les petits producteurs indépendants, prévu aux articles L.313-22 et L.313-40 du code des impositions sur les biens et services	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur.	DR/ADJ CP/SG CS A
261	Article 111 H ter II annexe III du CGI	Attribution de documents prévalidés mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) à une personne (II de l'article 111 H ter),	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service M Valéry NICOLAS, Inspecteur régional, Mmes Elise MOURET, Lauriane CARSENAC et Iman CHITOUR inspectrices, Louis BENATIER inspecteur. Mmes Ghislaine RANNOU et Isabelle VAREY contrôleuses principales, Anne-Véronique FLORENTIN, contrôleuse, MM. William SALLE, contrôleur principal et Frédéric MONNOT, Yorik BOUSSAERT, Mickaël CUENNE, Valentin SAHUC et Vincent GUERMONPREZ, contrôleurs	DR/ADJ CP/SG CC CD CS A/B
262	Article 111 H ter II Annexe III du CGI	Autorisation donnée à une personne de valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen d'un matériel ou logiciel de validation (II de l'article 111 H ter)	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
263	Article 111 H ter III Annexe III du CGI	Autorisation donnée à des groupements d'entrepôts agréés, des syndicats ou des organismes professionnels représentant des entrepositaires agréés : 1°) à valider pour le compte des entrepositaires agréés des documents d'accompagnement mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) au moyen des différents matériels de validation, pour les leur remettre, 2°) à délivrer des documents d'accompagnement prévalidés ou à les prévalider pour les remettre aux entrepositaires agréés. (III de l'article 111 H ter)	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
264	Article 111 H ter IV Annexe III du CGI	Autorisation donnée à un entrepositaire agréé, selon le cas, à faire valider les documents mentionnés à l'article 302 M du code général des impôts (6) ou à se faire remettre ces documents prévalidés par un groupement d'entrepôts agréés, un syndicat ou un organisme professionnel représentant les entrepositaires agréés (IV de l'article 111 H ter)	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
265	Article 111 H ter VIII Annexe III du CGI	Suspension ou révocation des autorisations accordées en vertu des II, III et IV de l'article 111 H ter de l'annexe III au CGI	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
266	Article 1 ^{er} I du décret n° 2006-742 du 27 juin 2006 portant création d'une aide à la sécurité des débits de tabacs et modifiant l'article 281 Annexe II au CGI	Attribution de l'aide à la sécurité aux débiteurs de tabacs	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
267	Article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Signature, résiliation ou non-renouvellement du contrat de gérance qui lie les débiteurs de tabacs avec l'administration des douanes et droits indirects, prévus à l'article 2 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 268	Article 20 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de présenter un successeur	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 269	Article 21 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Autorisation de permutation d'un gérant de débit de tabac	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° 270	Articles 8, 10, 13, 14, 17, 18, 22, 31, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43 et 44 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Décisions relatives à l'implantation, au transfert, à l'appel de candidatures, au fonctionnement et à la fermeture des débits de tabac ordinaires et spéciaux, à la discipline des débiteurs de tabac—prévues par le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés. et par les arrêtés du 8 juillet 2010, du 25 août 2010, du 9 décembre 2010, du 13 décembre 2011 et du 24 février 2012	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 271	Article 24 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Acceptation ou refus du plan d'aménagement du débit de tabac	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 272	Article 50 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés	Interdiction de toute activité de revente pour une durée maximale de 3 ans en cas de manquements aux dispositions des articles 45 à 49 du décret n° 2010-720 du 28 juin (voir article 50 de ce décret)	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10-39° 273	Article 5 de l'arrêté du 24 février 2012 relatif à la revente des tabac manufacturés	Autorisation de dépassement du plafond mensuel d'approvisionnement en tabac	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

REF *	BASE LEGALE	INTITULE DE LA DAI	Nom, prénom, grade, fonction du délégataire de signature (1)	
10-39° bis 274	Article 1 ^{er} du décret n° 2017-977 du 10 mai 2017 relatif aux indemnités de fin d'activité en faveur des débitants de tabac	Décisions relatives aux demandes d'indemnité de fin d'activité (classique ou rurale) des débitants de tabac	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
10 bis 275	Article 1 ^{er} du décret n° 2018-895 du 17 octobre 2018 portant création d'une aide à la transformation des débits de tabacs.	Décisions d'octroi d'une aide à la transformation à destination des débits de tabac ordinaires	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS
276	Article 1825 du code général des impôts et article 406 L de l'annexe III au CGI (7)	Proposition de fermeture d'établissement	Mme PIERROT Chantal , Chef de service comptable 2ème cat, Cheffe de service Mme BOENNEC Isabelle, Inspectrice régionale, adjointe à la cheffe de service	DR/ADJ CP/SG CS

NOTES EXPLICATIVES

La présente annexe reprend l'ensemble des DAI de la compétence des chefs de services déconcentrés (directeurs interrégionaux - ou directeurs régionaux dans les cas où cela est expressément signalé), regroupées selon le bureau de la direction générale réglementairement compétent.

La colonne **REF*** attribue un numéro dans l'ordre de présentation à chaque DAI et précise, lorsque la DAI est reprise dans le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997, l'article et le numéro, au sein de l'article, auquel la DAI considérée est reprise (par exemple, lorsque la référence indiquée est **6-5°**, cela signifie que la DAI est reprise au 5° de l'article 6 du décret n° 97-1195). En revanche, certaines DAI relevant notamment de la compétence des bureaux JCF1 et FID3 ne sont pas reprises dans le décret n° 97-1195 du 2 décembre 1997, mais sont reprises directement dans les annexes I et II du CGI (par exemple l'autorisation d'emploi d'alcool non dénaturé en franchise des droits pour les industries prévue à l'article 190 de l'annexe I au CGI). Pour ce qui concerne les DAI issues de l'annexe III (décrets simples) et de l'annexe IV (arrêtés) du CGI, elles ont été reprises à l'article 289 de l'annexe II au CGI afin d'établir la compétence du directeur interrégional en la matière. Elles sont donc référencées par leur seul numéro d'ordre de présentation.

Les en-têtes de tableaux correspondent aux grades et fonctions suivants :

- DR : directeur régional
- ADI : adjoint au directeur interrégional
- CP/SG : chef de pôle, secrétaire général d'une direction régionale ou interrégionale
- CC : comptable ou son adjoint
- CD : chef divisionnaire, ou son adjoint
- CS : chef de service dans une direction, notamment dans un bureau de douane, un service régional d'enquête ou un service viticulture, chef des services douaniers de surveillance ou son adjoint
- CISD : chef du centre interrégional de saisies des données, ou son adjoint
- CU : chef d'unité, ou son adjoint
- AG : agent des douanes affectés dans des services de la branche des OP/CO-AG ou de la branche de la surveillance, étant précisé dans la colonne la ou les catégories statutaires pouvant recevoir une délégation de signature

Les codes auxquels il est fait référence sont abrégés :

- CDU : code des douanes de l'Union
- RE : règlement d'exécution
- RD : règlement délégué
- CD : code des douanes
- CGI : code général des impôts
- LPF : livre des procédures fiscales
- CPI : code de la propriété intellectuelle

Les décisions ajoutées/modifiées par le décret n° 2022-893 du 15 juin 2022 (qui a modifié en dernier lieu le décret n° 97-1195 du 24 décembre 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles) sont surlignées en bleu, ainsi que les décisions éventuellement déplacées d'un tableau à l'autre.

RENOIS DU TABLEAU

- (1) Les décisions administratives individuelles figurant aux articles 302 H ter, 302 H quater et 319 du CGI, d'une part, et à l'article L.29 du LPF, d'autre part, ont été expressément attribuées par la loi au directeur régional des douanes et droits indirects. Toutefois, une fois entrées en vigueur, les dispositions réglementaires portant application du code sur les impositions et les biens et services, les articles 302 H ter et 302 H quater du CGI, seront définitivement abrogés [conformément aux dispositions des articles 10 (47°) et 38 (5°) de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021].
- (2) Dans le cadre de la déclaration simplifiée (article 166 du CDU), les autorités douanières peuvent accepter que la déclaration en douane ne comporte pas certaines des énonciations prévues ou ne soit pas accompagnée de certains documents. Deux cas sont possibles :

- une autorisation délivrée par les autorités douanières est requise en cas de **demande de dédouanement en deux temps** (déclarations simplifiées suivies d'une déclaration complémentaire globale). La délivrance de cette autorisation, après audit des critères prévus à l'article 145 du RDC, peut être déléguée, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane ;
 - en cas de **procédure de soumission D48**, il s'agit d'une simple facilité qui n'est pas délivrée sur autorisation et ne nécessite pas d'audit. Son octroi peut être délégué, outre au directeur régional, aux chefs de pôle et au secrétaire général de la direction régionale, au chef de service du bureau de douane.
- (3) Si le demandeur n'est pas établi sur le territoire douanier visé à l'article 1^{er} du code des douanes (c'est-à-dire, s'il n'est pas établi en France), l'autorité douanière compétente est la direction interrégionale d'Île-de-France. L'octroi de la décision, dans ce cas, peut être délégué soit au directeur régional de Paris, aux chefs de pôle ou au secrétaire général de cette direction, soit au Service grands comptes.
- (4) S'agissant de la DAI n° 152 : remboursement de droits et taxes perçus et recouverts comme en matière de douane, le DI des Hauts de France est autorisé, dans le cadre de seuils qu'il définit, à déléguer sa signature - à certains agents placés sous son autorité et notamment au chef divisionnaire de la division de Lille - aux fins de signer les décisions de remboursement partiel de TICPE aux transporteurs européens après instruction des demandes par les services du ressort de la division précitée.
- (5) L'agrément au dédouanement centralisé national est prévu par l'arrêté du 9 mai 2016 relatif à l'agrément au dédouanement centralisé national en application de l'article 179, paragraphe 1, alinéa 2 du code des douanes de l'Union.
- (6) Article du CGI demeurant provisoirement en vigueur par la combinaison des dispositions des articles 10 et 38 de l'ordonnance n° 2021-1843 du 21 décembre 2021
- (7) Pour ce qui concerne la proposition de fermeture d'établissement dans le cadre de l'application de l'article 1825 du code général des impôts, les directeurs interrégionaux des douanes et droits indirects, d'une part, et, en Guyane, en Guadeloupe, à La Réunion et à Mayotte, les directeurs régionaux des douanes et droits indirects, d'autre part, sont autorisés à déléguer leur signature aux fonctionnaires placés sous leur autorité dans les limites et conditions précisées dans la présente annexe I et dans l'annexe II de la décision de délégation de signature de la directrice générale.

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-12-06-00004

Arrêté Portant subdélégation de signature de
Monsieur Benjamin BEAUSSANT,
directeur régional et interdépartemental de
l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière
d'Ordonnancement Secondaire

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'Ordonnancement Secondaire

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n° IDF-2021-03-01-004 du 1^{er} mars 2021, portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2021 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur général, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, la subdélégation de signature est donnée à :

- M. Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint ;
- Mme Claire LE BIGOT, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe ;
- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de la mission du pilotage stratégique ;
- M. Emmanuel HEMERY, attaché d'administration hors classe, chef du service régional de la formation et du développement ;
- Mme Anne RICHARD, attachée principale d'administration, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement ;

à l'effet de signer, dans les limites de leurs attributions, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « Enseignement supérieur et recherche agricoles » (n° 142),
- « Enseignement technique agricole » (n° 143),
- « Economie et développement durable de l'agriculture et de la forêt » (n° 149),
- « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » (n° 206),
- « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » (n° 215),
- « Administration territoriale de l'État » (n° 354),
- « Développement et transfert en agriculture » (n°775).

Ainsi que, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de région, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'état dans le cadre des programmes suivants :

- « Administration territoriale de l'État » (n° 354),
- « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat » (n°723),
- « Ecologie » (n°362).
- « Compétitivité » (n° 363).

Article 2 : Les agents habilités au sein des services à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives font l'objet d'une annexe au présent arrêté.

Article 3 : L'arrêté n° IDF-2023-08-28-00030 du 28 août 2023 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, (direction des affaires juridiques).

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 06 décembre 2023

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

ANNEXE

Liste des agents habilités à valider les opérations comptables dans les outils Chorus

Filipe SANTOS, chef de la mission du pilotage stratégique (MPS)
Christophe CODARINI, contrôleur de gestion régional à la mission du pilotage stratégique (MPS)
Laurence JOUBIER, chargée de gestion, appui au RBOP à la mission du pilotage stratégique (MPS)
Emmanuel HEMERY, chef du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Anne RICHARD, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement (SRFD)
Morgann PUIFERRAT, gestionnaire, contrôle légalité, appui juridique des établissements publics, suivi BOP 143 (SRFD)

Liste des agents habilités à constater le service fait et vérifier la conformité avec les pièces justificatives

1) DRIAAF site de Cachan

Service régional de la formation et du développement (SRFD)

Emmanuel HEMERY, chef du service,
Anne RICHARD, adjointe au chef de service

Service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires (SERFOBT)

Claire FUENTES, cheffe de service
Pierre LECONTE, adjoint à la cheffe de service

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE)

Fanny HERAUD, cheffe de service
Vladimir TARDY, adjoint à la cheffe de service

Service régional de l'économie agricole (SREA)

Selma TAFANI, cheffe de service,
Florian CHAZOTTIER, adjoint à la cheffe de service

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Déborah INFANTE-LAVERGNE, cheffe de service
Claire VILLEDARY, adjointe à la cheffe de service

Inspecteurs santé et sécurité au travail (ISS)

Pierre CLAVEL, inspecteur santé et sécurité au travail
Marie-Catherine TARADACH, inspectrice santé et sécurité au travail

2) DRIAAF site de Roissy

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire aux frontières (PCF)

Imed SAADAoui, chef du poste frontalier de Roissy
François JACQUET, adjoint au chef du poste frontalier de Roissy et chef du PCF Vétérinaire
Mathilde CHANTELOUBE, cheffe du PCF phytosanitaire
Bernadette GUEGUEN, assistante
Angélique CARON, assistante

3) DRIAAF site de Rungis

Service régional de l'alimentation (SRAL)

Mohammed ROUINA, chef de pôle phytosanitaire
Bertrand HUGUET, adjoint au chef de pôle
Mario TULLIO, gestionnaire administratif et technique

Service régional d'information statistiques et économiques (SRISE)

Réseau des nouvelles des marchés (RNM)

Marie-José PETIT, cheffe de pôle
Franck LEMAITRE, adjoint à la cheffe de pôle

Direction régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile
de France

IDF-2023-12-06-00005

Arrêté portant subdélégation de signature de
Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur
régional et interdépartemental, de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
d'Île-de-France, en matière administrative

ARRÊTÉ

Portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin BEAUSSANT
directeur régional et interdépartemental, de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative

Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu l'arrêté ministériel du 5 août 2019 nommant Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France à compter du 2 septembre 2019,

Vu l'arrêté du Préfet de la région Île-de-France, Préfet de Paris n° IDF-2020-08-17-008 du 17 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Benjamin BEAUSSANT, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, en matière administrative,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté préfectoral du 17 août 2020 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benjamin BEAUSSANT, ingénieur général, des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, subdélégation de signature est donnée à :

- M. Benjamin GENTON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur régional et interdépartemental adjoint,
- Mme Claire LE BIGOT, inspectrice générale de santé publique vétérinaire, directrice régionale et interdépartementale adjointe,

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France, dans les matières et pour les actes relevant de leur domaine d'activité :

- M. Filipe SANTOS, attaché principal d'administration, chef de mission, pour ce qui concerne la mission du pilotage stratégique,

- Mme Selma TAFANI, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe de service pour ce qui concerne le service régional de l'économie agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Florian CHAZOTTIER, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint à la cheffe de service,
- Mme Claire FUENTES, ingénieure des ponts, des eaux et des forêts, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de la forêt et du bois, de la biomasse et des territoires. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Pierre LECONTE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe de service,
- Madame Fanny HERAUD, ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, cheffe du service régional de l'information statistique et économique. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à M. Vladimir TARDY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la cheffe de service,
- M. Emmanuel HEMERY, attaché d'administration hors classe, chef du service régional de la formation et du développement, en ce qui concerne le contrôle de légalité des actes des établissements d'enseignement agricole. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Anne RICHARD, attachée principale d'administration, adjointe au chef de service,
- Mme Déborah INFANTE-LAVERGNE, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, cheffe de service, pour ce qui concerne le service régional de l'alimentation. En cas d'empêchement ou d'absence, la subdélégation est donnée à Mme Claire VILLEDARY, inspectrice en chef de santé publique vétérinaire, adjointe à la cheffe de service.

Article 3 : L'arrêté n°IDF-2023-08-28-00029 du 28 août 2023 est abrogé.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera adressée au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (direction des affaires juridiques).

Article 5 : Le directeur régional et interdépartemental de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les personnes mentionnées aux articles 1 et 2 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris (échelon de la région d'Île-de-France) accessible sur le site internet de la préfecture : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/.

Fait à Paris, le 06 décembre 2023

Le directeur régional et interdépartemental
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,



Benjamin BEAUSSANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-06-00010

Arrêté n° 2023-150 du 6 décembre 2023
Portant subdélégation de signature en matière
d ordonnancement secondaire des recettes et
des dépenses de l État aux agents de la DRIEETS
d Île-de-France



Arrêté n° 2023-150 du 6 décembre 2023

Portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État aux agents de la DRIEETS d'Île-de-France

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de la commande publique ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

VU l'ordonnance n°2020-921 du 29 juillet 2020 portant diverses mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon, notant son article 19 ;

VU le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifié, modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968, et relatif aux décisions prises par l'État en matière de prescription quadriennale ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2020-139 du 19 février 2020 modifié modifiant certaines dispositions relatives à la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

VU le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret n° 2021-297 du 18 mars 2021 relatif aux conditions d'application de l'ordonnance n° 2020-921 du 29 juillet 2020 portant diverses mesures d'accompagnement des salariés dans le cadre de la fermeture des centrales à charbon, notant ses articles 21 à 24 ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté ministériel du 20 avril 2020 relatif au régime des allocations pour la diversité dans la fonction publique ;

VU l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 nommant M. Gaëtan RUDANT en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 75-2021-03-30-00003 du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités d'Île-de-France ;

VU l'arrêté préfectoral IDF-2022-07-29-00004 du 29 juillet 2022 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre de ses responsabilités de niveau régional ;

VU préfectoral n°75-2021-04-12-00010 du 12 avril 2021 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département de Paris ;

VU l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine PCI 2021-026 du 16 avril 2021 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du préfet de la Seine-Saint-Denis 2021-1939 du 19 juillet 2021 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département de la Seine-Saint-Denis ;

VU l'arrêté du préfet du Val-de-Marne 2021-1318 du 19 avril 2021 portant délégation de signature à M. Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire au titre du département du Val-de-Marne ;

ARRÊTE

SECTION 1 – SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE L'UNITÉ RÉGIONALE

ARTICLE 1 : Gaëtan RUDANT en qualité de responsable de budget opérationnel de programme délégué, donne subdélégation de signature à :

- Evelyne LE-GALL, adjointe à la cheffe de la mission du pilotage budgétaire régional ;
- Ginou-Gabrielle GAMBIE, gestionnaire budgétaire ;
- David KOULIBALY, gestionnaire budgétaire ;
- Cécile BARCELO, responsable coordination cellule programmation du pôle Emploi, Économie, Solidarités ;
- Ouahib DJELAIEL, adjoint à la responsable de la cellule programmation du pôle EES

Pour recevoir et mettre à disposition des services responsables d'unités opérationnelles les crédits des budgets opérationnels des programmes régionaux suivants :

- **102** « Accès et retour à l'emploi » ;
- **103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- **177** « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » - Action 12 ;
- **304** « Inclusion sociale et protection des personnes » - Actions 15, 16, 17 et 19.

Pour procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services chargés de l'exécution de la dépense au titre des budgets des programmes cités, ci-dessus.

ARTICLE 2 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière CHORUS, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, aux agents désignés ci-après :

- Au titre des programmes visés à l'article 4

- Evelyne LE-GALL, adjointe à la cheffe de la mission du pilotage budgétaire régional ;
- Ginou-Gabrielle GAMBIE, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- David KOULIBALY, gestionnaire budgétaire et comptable.

- Au titre des crédits communautaires visés à l'article 10

- Yannick YAO, chef du service gestion financière et méthodes ;
- Arthur POTOT, adjoint au chef du service Gestion financière et méthodes ;
- Nathalie EMIDOF, gestionnaire financier ;
- Mamadi KEITA, chargé de mission.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée à Evelyne LE GALL, adjointe à la cheffe de la mission du pilotage budgétaire régional, à l'effet de signer tous actes budgétaires et comptables ou pièces dans le périmètre de la mission du pilotage budgétaire régional.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à :

- Catherine PERNETTE, responsable du pôle travail ;
- Murielle LIZZI, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie légale (pôle C) ;
- Marc ROHFRIE, responsable du pôle économie, emploi et solidarités (pôle EES) ;
- Alexandre MARTINET, directeur régional délégué en charge des affaires générales

à l'effet de signer, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris les prescriptions quadriennales, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- **102** « Accès et retour à l'emploi »,
- **103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- **104** « Intégration et accès à la nationalité française » action 12,
- **111** « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »,
- **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »,
- **134** « Développement des entreprises et de l'emploi »,
- **148** « Fonction publique »,
- **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »,
- **157** « Handicap et dépendance »,
- **174** « Energie, climat et après mines » action 1 « Politique de l'énergie »
- **177** « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » - action 12,
- **183** « Protection maladie »,
- **304** « Inclusion sociale et protection des personnes » - actions 15, 16, 17, 19, 21 et 22,
- **305** « Stratégies économiques »,
- **364** « Cohésion »,
- **354** « Administration territoriale de l'État »
- **362** « Écologie »,
- **363** « Compétitivité »,
- **723** « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État ».

CABINET

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT, subdélégation de signature est donnée à :

- Laurence GRÈZE, cheffe du service communication ;
- David HOYRUP, chef du service - Études, statistiques et évaluation

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État, dans le cadre des programmes suivants :

- **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »,
- **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »,
- **354** « Administration territoriale de l'État »,

Toute dépense supérieure à 400 000 euros pour le dernier programme cité devra faire l'objet d'un visa préalable du Préfet de la région d'Île-de-France.

PÔLE APPUI AUX MÉTIERS

ARTICLE 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT et d'Alexandre MARTINET, subdélégation de signature est donnée à :

- Marie-Hélène DUBOIS, cheffe du service du pilotage des ressources humaines ;
- Freddy FRANÇOISE, chef du service des systèmes d'information et de communication ;
- Guilhem GOUBERT, adjoint au chef du service des systèmes d'information et de communication ;
- Jacky HAZIZA, chef du service interdépartemental des comités médicaux ;
- Isabelle DALU, cheffe du service prévention et qualité de vie au travail ;
- Charles LE MORE, adjoint à la cheffe du service prévention et qualité de vie au travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État, dans le cadre des programmes suivants :

- **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »,
- **155** « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail »,
- **354** « Administration territoriale de l'État »,
- **362** « Écologie »,
- **363** « Compétitivité »,
- **723** « Opérations immobilières et entretiens des bâtiments de l'État ».

Toute dépense supérieure à 400 000 euros pour les quatre derniers programmes cités devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

PÔLE ÉCONOMIE, EMPLOI ET SOLIDARITÉS

ARTICLE 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et de Marc ROHFRITSCH, délégation de signature est donnée à :

- Erwan SAMYN, adjoint au responsable du EES à compter du 1^{er} octobre 2023

à l'effet de signer, dans la limite des attributions du pôle, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- **102** « Accès et retour à l'emploi »,
- **103** « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi »,
- **104** « Intégration et accès à la nationalité française » action 12,
- **124** « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales »,

- 148 « Fonction publique »,
- 155 « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail », action 7 – FSE,
- 174 « Énergie, climat et après mines » - Action 1 : « Politique de l'énergie »
- 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » action 12,
- 183 « Protection maladie »,
- 304 « Inclusion sociale et protection des personnes »,
- 305 « Stratégies économiques »,
- 354 « Administration territoriale de l'État (uniquement carte mobilité insertion)
- 364 « Cohésion ».

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT, de Marc ROHFRIETSCH et d'Erwan SAMYN, subdélégation de signature est donnée à :

- Emmanuel BEZY, chef du département solidarités et emploi ;
- Vincent UHER, chef du département du Fonds social européen ;
- Anne GAMBLIN-SRECKI, cheffe du département certification ;
- Manon NGUYEN VAN MAI, adjointe au chef du département entreprises

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes cités à l'article 6.

ARTICLE 8 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 6 et 7, subdélégation de signature est donnée à :

- Jean MENJON, adjoint au chef du département solidarités et emploi ;
- Sébastien AGOT, chef du service protection et insertion des jeunes ;
- David ANGLARET, chef du service développement des compétences ;
- Elisabeth CASTET, cheffe du service restructurations ;
- Gérard SCHERRER, chef du service protection et insertion des majeurs

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'État dans le cadre des programmes cités à l'article 7.

ARTICLE 9 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, subdélégation est donnée à :

- Marc ROHFRIETSCH, responsable du pôle EES ;
- Erwan SAMYN, adjoint au responsable du pôle EES, à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- Vincent UHER, chef du département du Fonds social européen

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement des recettes et des dépenses relatives aux crédits communautaires du « Fonds social européen » (FSE), du « Fonds social européen plus » (FSE+) et de « l'Initiative pour l'emploi des jeunes » (IEJ) et au programme 155, action 7 (FSE).

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 9, subdélégation est donnée à :

- Liana CAMARUT, cheffe du service programmation et organismes intermédiaires ;
- Emilie REUGE, cheffe du service projets régionaux ;
- Yannick YAO, chef du service gestion financière et méthodes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes budgétaires et comptables, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement des recettes et des dépenses relatives aux crédits communautaires du « Fonds social européen » (FSE), du « Fonds social européen plus » (FSE+) et de « l'initiative pour l'emploi des jeunes » (IEJ) et au programme 155, action 7 (FSE).

PÔLE CONCURRENCE, CONSOMMATION, RÉPRESSION DES FRAUDES ET MÉTROLOGIE LÉGALE

ARTICLE 11 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT et de Murielle LIZZI, subdélégation de signature est donnée à :

- Aurélie LEHOUCK, adjointe à la responsable du pôle C - cheffe du service Pilotage ;
- Stéphanie DEGUILLY, adjointe à la responsable du pôle C - cheffe de la Brigade des relations interentreprises ;
- Nathalie CAUVIN, cheffe du service Métrologie légale ;
- Marion ORRIT, cheffe du service Appui aux réseaux ;
- Philippe RICHARD, chargé de mission
- Christian BELNY, adjoint à la cheffe du service Métrologie - chef d'unité opérationnelle

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnement secondaire des dépenses et recettes de l'État, du programme **134** «Développement des entreprises et de l'emploi», relevant de la compétence du Pôle C.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT et de Catherine PERNETTE, subdélégation de signature est donnée à :

- Sylvère DERNAULT, adjoint de la responsable du pôle T
- Marie-Lise CARTON-ZITO, adjointe de la responsable du pôle T

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnement des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre du programme **111** «Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail ».

ARTICLE 13 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 13, subdélégation est donnée à :

- Guy LEBON, chef du service relations du travail

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, dans le cadre du programme indiqué à l'article 13.

SECTION 2 – SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DES UNITÉS DÉPARTEMENTALES

ARTICLE 14 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes suivants : **102, 103, 111, 104, 157, 177, 183, 304, 305, et 354** (uniquement carte mobilité insertion) à :

- Jean-François DALVAI, directeur de l'unité départementale de Paris, pour le territoire de Paris ;
- David SOUBRIÉ, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, pour le territoire de Seine-Saint-Denis ;
- Didier TILLET, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, pour le territoire du Val-de-Marne.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

ARTICLE 15 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, aux agents désignés ci-après :

- Raphaël BUZULIER, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Florent DEZENAIRE, chef de mission protection des majeurs vulnérables et handicap ;
- Sylviane DUNAJSKA, gestionnaire budgétaire et comptable.

ARTICLE 16 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François DALVAI, subdélégation est donnée à :

- Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale

à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale de Paris, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14 :

PÔLE EMPLOI SOLIDARITÉS

ARTICLE 17 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François DALVAI et de Martine BAUDOIN, subdélégation est donnée à :

- Marie MARCENA, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités.

ARTICLE 18 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 17, subdélégation est donnée à :

- Jean-Philippe DEVOUCOUX, chef du département accompagnement des entreprises ;
- Patricia RENUCCI, chef du département protection et insertion des jeunes ;
- Corinne ROUXEL, chef du département protection et insertion des adultes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 20 : En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François DALVAI et de Martine BAUDOIN, subdélégation est donnée à :

- Hervé LEGRAND, responsable du pôle travail.

ARTICLE 21 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 20, subdélégation est donnée à :

- Niklas VASSEUX, adjoint au responsable du pôle relations et services du travail ;
- Sébastien VANROKEGHEM, directeur de secteur 1 (par intérim) et 2 des services de l'inspection du travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre, des programmes indiqués à l'article 14.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

Article 22 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État à :

- Nicole MONSIGNY, gestionnaire budgétaire et comptable ;
- Marianne GABET, gestionnaire des dispositifs d'intégration ;
- Inès EKOUYA, gestionnaire budgétaire et comptable.

PÔLE EMPLOI SOLIDARITÉS

ARTICLE 23 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gaëtan RUDANT, subdélégation est donnée à :

➤ Gwenaëlle BOISARD, directrice adjointe de l'unité départementale à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale des Hauts-de-Seine, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

PÔLE EMPLOI SOLIDARITÉS

ARTICLE 24 : En cas d'absence ou de Gwenaëlle BOISARD, subdélégation est donnée à :

- Mikael CHARBIT, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités.

ARTICLE 25 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 24 subdélégation est donnée à :

- Isabelle CHABBERT, cheffe du département accompagnement des entreprises ;
- Carole-Laure CHICOUARD, cheffe du département animation territoriale ;
- Deborah GILBERT, cheffe du département protection et insertion des jeunes ;
- Nathalie LASMARRIGUES-MARQUIS, cheffe du département protection et insertion des adultes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

ARTICLE 26 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 24 et 25 subdélégation est donnée à :

- Nadia BOURAS, cheffe du service des majeurs vulnérables ;
- Charly COCO, chef du service des restructurations ;
- Nadia BOURAS, cheffe du service de protection des majeurs vulnérables ;
- Stéphanie MEDARD, cheffe du service de protection de l'enfance et intégration ;
- Mariama CONDE, Cheffe du service développement de l'emploi et des compétences

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 27 : En cas d'absence ou d'empêchement de Gwenaëlle BOISARD, subdélégation est donnée à :

- Jérôme SAJOT, responsable du pôle travail ;
- Lolita REINA-RICO, adjointe du responsable du pôle travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

ARTICLE 28 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 27, subdélégation est donnée à :

- Alexandra KOSNAR, responsable du service des relations du travail

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

ARTICLE 29 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, à :

- Catherine CORVO, gestionnaire budgétaire et comptable.
- Théo COPPEL, responsable du département animation territoriale

ARTICLE 30 : En cas d'absence ou d'empêchement de David SOUBRIÉ, subdélégation est donnée à :

- Laurence DEGENNE-SHORTEN directrice adjointe de l'unité départementale,

à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiquées à l'article 14.

PÔLE ENTREPRISES, EMPLOI SOLIDARITES

ARTICLE 31 : En cas d'absence ou d'empêchement de David SOUBRIÉ et de Laurence DEGENNE-SHORTEN subdélégation est donnée à :

- Matthieu CHAPELON, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités.

ARTICLE 32 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 31 subdélégation est donnée à :

- Théo COPPEL, responsable du département protection et insertion des jeunes ;
- Stéphanie CARRASSET, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Yves DOUBLIER, délégué à l'accompagnement des reconversions ;
- Mélinda MARONE, responsable du département protection et insertion des adultes ;
- Angélica TRINDADE-CHADEAU, cheffe du département animation territoriale.

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

ARTICLE 33 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 31 et 32 subdélégation est donnée à :

- Guillaume SANSON, responsable du service insertion par l'activité économique « IAE », adjoint de la responsable de département protection et insertion des adultes ;
- Sayaf EL MABROUK, chef du service intégration, adjoint du responsable du département protection et

insertion des jeunes

- Mélissa CHOLLET – MAKOUCHÉ, cheffe du service développement de l'emploi et des compétences, adjointe à la cheffe du département accompagnement des entreprises,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 34 : En cas d'absence ou d'empêchement de David SOUBRIÉ et de Laurence DEGENNE-SHORTEN, subdélégation est donnée à :

- Catherine BARRAS, responsable du pôle politique du travail ;
- Pierre-Yves HANNUS, adjoint de la responsable du pôle politique du travail, chef du service d'appui du système d'inspection du travail

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

ARTICLE 35 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 34 subdélégation est donnée à :

- Sylvie HEDDEBAUT, cheffe du service accès au droit, renseignement du public, accords d'entreprise ;
- Kaevin TALON, chef de la section centrale du travail

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

ARTICLE 36 : Subdélégation de signature est donnée sous la forme d'une habilitation à valider dans l'application financière chorus, les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses de l'État, à :

- Célia CLEMENT-DEMANGE, adjointe de la cheffe du département protection et insertion des jeunes, intégration ;
- Audrey VENTADOUR, cheffe du département protection et insertion des adultes.

ARTICLE 37 : En cas d'absence ou d'empêchement de Didier TILLET, subdélégation est donnée à :

- Frédérique CHADEL, directrice adjointe de l'unité départementale

à l'effet de signer, dans la limite des attributions de l'unité départementale du Val-de-Marne, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou convention, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes dans le cadre des programmes indiquées à l'article 14.

PÔLE ENTREPRISES, EMPLOI SOLIDARITÉS

ARTICLE 38 : En cas d'absence ou d'empêchement de Didier TILLET et de Frédérique CHADEL, subdélégation est donnée à :

- Eric JANY, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ;
- Virginie RUE, adjointe du responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

ARTICLE 39 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 38, subdélégation est donnée à :

- Karima HALLAL, cheffe du département protection et insertion des jeunes, intégration ;
- Peggy TRONY, cheffe du département accompagnement des entreprises ;
- Audrey VENTADOUR, cheffe du département protection et insertion des adultes

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

Article 40 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées aux articles 38 et 39 subdélégation est donnée à :

- Célia CLEMENT-DEMANGE, adjointe de la cheffe du département protection et insertion des jeunes, intégration ;
- Sandrine DUCEPT, adjointe de la cheffe du département accompagnement des entreprises ;
- Clara SCHMID et Marie KARSELADZE, adjointes de la cheffe du département protection et insertion des adultes

PÔLE TRAVAIL

ARTICLE 41 : En cas d'absence ou d'empêchement de Didier TILLET et de Frédérique CHADEL, subdélégation est donnée à :

- Sandra EMSELLEM, responsable du pôle politique du travail ;
- Jean-Noël PONZEVERA, adjoint de la responsable du pôle politique du travail.

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

ARTICLE 42 : En cas d'absence ou d'empêchement des personnes mentionnées à l'article 41, subdélégation est donnée à :

- Nimira HASSANALY, cheffe du service d'appui du système d'inspection du travail
- Sélina PERTAYS, cheffe de la Section Centrale Travail

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions, pièces ou conventions pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État dans le cadre des programmes indiqués à l'article 14.

SECTION 3 – SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT

ARTICLE 43 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider tout ordre de mission et état de frais dans l'application CHORUS DT à :

POUR L'UNITÉ RÉGIONALE

- Alain DUPOUY, chef du département du contrôle de la formation professionnelle – Pôle EES ;
- Nathalie CAUVIN, cheffe du service métrologie légale – Pôle C ;
- Stéphanie DEGUILLY, cheffe du service pratiques commerciales restrictives – Pôle C ;
- Aurélie LEHOUCK, cheffe du service pilotage général – Pôle C ;
- Philippe RICHARD, chef du service accueil des publics – Pôle C ;
- Françoise CHADUC, chargée de formation – Pôle C ;
- Thierry JOURNET, chef de l'unité contrôle grands chantiers – Pôle T ;
- Guy LEBON, chef du service relations du travail – Pôle T ;
- Thierry DABÉE, chef de l'unité de lutte contre le travail illégal – Pôle T ;

- Marion QUENEDEY, adjointe au chef de l'unité de lutte contre le travail illégal – Pôle T.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE PARIS

- Jean-François DALVAI, directeur de l'unité départementale de Paris ;
- Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale de Paris ;
- Sylviane DUNAJSKA, chargée de mission pilotage politiques publiques ;
- Hervé LEGRAND, chef du pôle T de l'unité départementale de Paris ;
- Marie MARCENA, cheffe du Pôle EES de l'unité départementale de Paris ;
- Niklas VASSEUX, adjoint au responsable du pôle relations et services du travail ;
- Sébastien VANROKEGHEM, directeur de secteur 1 (par intérim) et 2 des services de l'inspection du travail.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE

- Gwenaëlle BOISARD, directrice adjointe de l'unité départementale des Hauts-de-Seine ;
- Mikaël CHARBIT, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ;
- Jérôme SAJOT, responsable du pôle travail ;
- Lolita REINA-RICO, adjointe du responsable du pôle travail.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

- David SOUBRIÉ, directeur de l'unité départementale de la Seine-Saint-Denis ;
- Laurence DEGENNE-SHORTEN, directrice adjointe de l'unité départementale ;
- Catherine BARRAS, responsable du pôle politique du travail ;
- Stéphanie CARRASSET, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Matthieu CHAPELON, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ;
- Pierre-Yves HANNUS, adjoint à la responsable du pôle politique du travail ;
- Théo COPPEL, responsable du département protection et insertion des jeunes ;
- Melinda MARONE, responsable du département protection et insertion des adultes ;
- Angélica TRINDADE-CHADEAU, cheffe du département animation territoriale.

POUR L'UNITÉ DÉPARTEMENTALE DU VAL-DE-MARNE

- Didier TILLET, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne ;
- Frédérique CHADEL, directrice adjointe de l'unité départementale ;
- Sandra EMSELLEM, responsable du pôle politique du travail ;
- Eric JANY, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités ;
- Jean-Noël PONZEVERA, adjoint de la responsable du pôle politique du travail ;
- Virginie RUE, adjointe du responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités.

ARTICLE 44 : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- Les ordres de réquisition du comptable public,
- Les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- Les contrats de bail.

ARTICLE 45 : Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des subdélégués sont adressés au comptable assignataire de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 46 : L'arrêté IDF-2023-09-07-00004 du 7 septembre 2023 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnement secondaire des recettes et dépenses de l'État aux agents de la DRIEETS Île-de-France est abrogé.

ARTICLE 47 : Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et les subdélégués désignés, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution du

présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers le 6 décembre 2023

Le Directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-06-00002

Décision n° 2023-182 du 6 décembre 2023
Portant délégation de signature du directeur
régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités

DÉCISION n° 2023-182 du 6 décembre 2023

Portant délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES D'ILE DE FRANCE

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale, le code du commerce et le code de la consommation,

Vu la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 nommant Philippe COUPARD, directeur départemental adjoint de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Essonne à compter du 1^{er} avril 2021,

Décide

Article 1

Délégation permanente est donnée à Philippe COUPARD, exerçant par intérim les missions de directeur départemental, à effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Egalité professionnelle	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle	Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail
Egalité professionnelle	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail	Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail	Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail	Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural
Durée du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics	Article D 3141 35 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux	Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)	Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1	Article L 4721-1 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10	Article R 4723-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais	Article R 4462-30 du code du travail

	complémentaires	
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
Groupement d'employeurs	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail
Groupement d'employeurs	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs	Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical	Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique	Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique	Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central	Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail
Représentation du personnel	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux	Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail
Représentation du personnel	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe	Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen	Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail
Apprentissage	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5), Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6), Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)	Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail
Travailleurs de moins de 18 ans	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9), Décision interdisant le	Articles L 4733-8 et suivants du code du travail

	recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)	
Epargne salariale	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale	Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail
Rupture conventionnelle	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture conventionnelle du contrat de travail	Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail
Divers	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants	Articles R 5422-3 et -4 du code du travail
Divers	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)	Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail
Divers	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés	Article R 2122-21 du code du travail
Divers	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause	Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail

Article 3

Monsieur Philippe Coupard peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité appartenant au corps de l'inspection du travail, à l'exclusion de tout autre, à l'effet de signer les décisions énumérées à l'article 2.

Les subdélégations sont portées à la connaissance du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Article 4

La présente décision porte abrogation de la décision N°2021-14 du 1^{er} avril 2021.

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 décembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-06-00007

Décision n° 2023-183 du 6 décembre 2023
portant subdélégation de signature en matière
administrative de Monsieur Gaëtan Rudant,
Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France aux agents de l'unité
départementale de Paris

DÉCISION n° 2023-183 du 6 décembre 2023

Portant subdélégation de signature en matière administrative de Monsieur Gaëtan Rudant, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code général de fonction publique, notamment son article L.323-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de justice administrative ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France et notamment ses articles 20-1 et 20-2 ;

Vu le décret n° 2013-571 du 1er juillet 2013 modifié autorisant les ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative à déléguer certains de leurs pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous leur autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région

d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 modifié portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant la liste des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat pour lesquels l'avis du chef de service déconcentré sous l'autorité duquel sont placés ces personnels est requis préalablement à leur édicition ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifié portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2022 nommant Monsieur Jean-François DALVAI directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargé des fonctions de directeur de l'unité départementale de Paris à compter du 16 janvier 2023,

Vu l'arrêté interministériel du 23 décembre 2022 nommant Madame Martine BAUDOIN directrice adjointe de l'unité départementale de Paris à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu l'arrêté IDF-2022-07-29-00005 du 29 juillet 2022 de Monsieur Marc GUILLAUME, Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris, portant délégation de signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) en matière administrative,

DÉCIDE

Article 1

Subdélégation de signature est donnée à Jean-François DALVAI, directeur de l'unité départementale de Paris, à effet de signer dans le cadre de ses attributions, tous les actes, arrêtés, décisions, conventions, circulaires, rapports, correspondances dans le champ des compétences que la préfecture de région délègue à la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France (DRIEETS) à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 3 du présent arrêté.

Aucune subdélégation ne pourra être opérée par le directeur d'unité concernant la signature des conventions attributives de subventions accordées au titre du fonds de développement de l'inclusion (FDI), dans le cadre de l'insertion par l'activité économique (IAE).

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité départementale, la subdélégation de signature, est exercée par les personnes ci-dessous mentionnées, dans la limite de leurs compétences :

- Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale,
- Marie MARCENA, directrice du pôle « entreprises, emploi, solidarité »

- Jean-Philippe DEVOUCOUX, responsable du département accompagnement des entreprises
- Patricia RENUCCI, responsable du département protection et insertion des jeunes
- Corinne ROUXEL, responsable du département insertion et protection des adultes
- Hervé LEGRAND, directeur du pôle « politique du travail »
- Niklas VASSEUX, adjoint du directeur du pôle « politique du travail »
- Sébastien VANROKEGHEM, directeur des services d'inspection du travail 2, et des services d'inspection du travail 1 par intérim

Article 3

Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les conventions des appels à projets régionaux du plan d'investissement dans les compétences ;
- Les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) des missions locales, excepté les avenants pour les soldes annuels ;
- Les conventions avec les structures de soutien à l'insertion par l'activité économique, excepté les avenants et les actes de gestion afférents ; un tableau de suivi de la programmation par structure est transmis trimestriellement ;
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la DRIEETS, de la DIRECCTE ou de la DRCS d'Ile-de-France, sauf en ce qui concerne ceux nés de l'exercice des compétences propres exercées le Directeur régional et interdépartemental de la DRIEETS ou des agents qui lui sont hiérarchiquement rattachés, en matière d'accompagnement des restructurations d'entreprise et d'inspection de la législation du travail, de mesures de police administrative prises en application du code de commerce et du code de la consommation et en matière de métrologie légale, ainsi que dans les cas de procédure d'urgence prévus au livre V du code de justice administrative ;
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations des maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État région ;

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances destinées aux autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Ile-de-France.

Article 4

La présente décision de délégation de signature porte abrogation de la décision n° 2023-008 du 13 janvier 2023.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 décembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-06-00008

Décision n° 2023-184 du 6 décembre 2023
portant subdélégation de signature de Monsieur
Gaëtan Rudant, Directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d Île-de-France



**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

DÉCISION n° 2023-184 du 6 décembre 2023

Portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France

Vu le code du commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État ;

Vu le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'état dans la région et les départements d'Ile de France ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de M. Lionel BEFFRE, préfet de Seine-et-Marne ;

Vu le décret du 4 avril 2018 portant nomination de Monsieur Jean-Jacques BROT en qualité de Préfet des Yvelines ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Bertrand GAUME en qualité de Préfet de l'Essonne ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts de Seine ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de Monsieur Jacques WITKOWSKI en qualité de Préfet de la Seine-Saint-Denis

Vu le décret du 10 février 2021 portant nomination de Madame Sophie THIBAUT en qualité de Préfète du Val de Marne ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2022 nommant Monsieur Jean-François DALVAI directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, chargé des fonctions de directeur de l'unité départementale de Paris à compter du 16 janvier 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-04-29-00005 du 29 avril 2021 par lequel le Préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°21/BC/097 du 19 juillet 2021 par lequel le préfet de Seine-et-Marne délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°78-2021-10-04-00003 du 4 octobre 2021 par lequel le Préfet des Yvelines délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2022-PREF-DCPPAT-BCA-142 du 23 août 2022 par lequel le Préfet de l'Essonne délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI n°2021-018 du 31 mars 2021 par lequel le Préfet des Hauts-de-Seine délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-1938 du 19 juillet 2021 par lequel le préfet de la Seine-Saint-Denis délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2021-1135 du 31 mars 2021 par lequel la Préfète du Val-de-Marne délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté préfectoral n°22-083 du 28 mars 2022 par lequel le Préfet du Val d'Oise délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Jean-François DALVAI, directeur de l'unité départementale de Paris, à effet de signer les décisions, actes administratifs et correspondances relatives aux enfants du spectacle dont l'attribution a été confiée à Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, le préfet de Seine et Marne, le préfet des Yvelines, le préfet de l'Essonne, le préfet des Hauts-de-Seine, le préfet de la Seine-Saint-Denis, la préfète du Val-de-Marne, le préfet du Val d'Oise :

Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode - article L.7124-1 à L.7124-19 du code du travail.

Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins permettant d'engager des enfants - Articles L.7124-5 et R.7124-1 du code du travail.

La subdélégation est donnée à Jean-François DALVAI à effet de signer les mémoires en défense produits devant les juridictions administratives dans le cadre de procédures contentieuses à l'encontre des décisions mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François DALVAI, subdélégation de signature est donnée à :

- Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale ;
- Marie MARCENA, directrice du pôle entreprises, emplois et solidarités ;
- Patricia RENUCCI, directrice du département protection et insertion des jeunes ;
- Franck LEPERTEL, chef de la mission protection de l'enfance ;
- Sophie BIDON, responsable du service enfants du spectacle

afin de signer les décisions et les mémoires en défense mentionnés ci-dessus.

Article 2

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée aux préfets de Paris, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise.

Article 3

La décision n° 2023-009 du 13 janvier 2023 est abrogée.

Article 4

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et les subdélégués mentionnés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, ainsi qu'aux recueils administratifs des préfectures des départements de la région d'Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 décembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France



Gaëtan RUDANT

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-06-00006

Décision n° 2023-185 du 6 décembre 2023
portant délégation de signature du directeur
régional et interdépartemental de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités aux
agents de l'unité départementale de Paris

DÉCISION n° 2023-185 du 6 décembre 2023

Portant délégation de signature du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités aux agents de l'unité départementale de Paris

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'ECONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES D'ÎLE DE FRANCE

Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du travail, le code rural et de la pêche maritime, le code de l'éducation, le code de la sécurité sociale, le code du commerce et le code de la consommation,

Vu la loi du 4 juillet 1837 relative aux poids et mesures,

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure,

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 25 mars 2021 nommant Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2022 nommant Monsieur Jean-François DALVAI, directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargé des fonctions de directeur de l'unité départementale de Paris à compter du 16 janvier 2023,

DÉCIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée Jean-François DALVAI, directeur de l'unité départementale de Paris, à effet de signer, au nom du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île de France, les décisions mentionnées à l'article 2.

Article 2

Sujet	Pouvoir	Référence
Anticipation négociée des mutations économiques	Avis sur la procédure et observations sur les mesures sociales pour les procédures ouvertes par les entreprises non soumises à l'obligation d'établir un PSE.	Article L 1233-56 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Avis sur la procédure et observations sur le PSE pour les procédures ouvertes par les entreprises soumises à l'obligation d'établir un PSE.	Articles L 1233-57 et L 1233-57-6 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord collectif signé en application de l'article 1233-24-1 du code du travail	Articles L 1233-57-1, L 1233-57-4, L 1233-57-2, L 1233-58 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision d'homologation ou de refus d'homologation du document unilatéral pris en application de l'article L 1233-24-4 du code du travail	Articles L 1233-57-1, L 1233-57-4, L 1233-57-3, L 1233-58 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Injonction prise sur demande formulée par le CSE, ou, lorsqu'il n'existe pas, par le CE ou, à défaut, les DP ou, en cas de négociation d'un accord L 1233-24-1 du code du travail, par les OS représentatives de l'entreprises.	Articles L 1233-57-5 et D 1233-12 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision relative à la contestation portant sur l'expertise unique réalisée dans le cadre de l'article L.1233-34 du code du travail.	Article L1233-35-1 et Article R1233-3-3 du code du travail
Anticipation négociée des mutations économiques	Décision de validation ou de refus de validation de l'accord portant rupture conventionnelle collective signé en application de l'article L 1237-19 du code du travail	Articles L 1237-19-3, L 1237-19-4, L 1237-19-5, L 1237-19-6, D 1237-9, D 1237-10 et suivants du code du travail
Egalité professionnelle	Décision d'opposition à un plan pour l'égalité professionnelle	Articles L 1143-3 et D 1143-6 du code du travail
Egalité professionnelle	Décision appréciant la conformité d'un accord d'entreprise ou d'un plan d'action aux dispositions de l'article L. 2242-8 du code du travail	Articles L 2242-9 et R 2242-10 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire absolue du travail	Articles L 3121-21 et R 3121-10 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail	Articles L 3121-24, L 3121-25, R 3121-11 et R 3121-16 du code du travail
Durée du travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder une dérogation à la durée maximale hebdomadaire moyenne du travail pour une entreprise ou pour une activité dans le département	Articles L 713-11, R 713-12 et R 713-14 du code rural
Durée du travail	Décision désignant les membres de la commission instituée auprès des caisses de congés payés du bâtiment et des travaux publics	Article D 3141 35 du code du travail

Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir à des salariés sous contrat à durée déterminée pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1242-6 et D 1242-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décisions accordant ou refusant d'accorder des dérogations à l'interdiction de recourir au travail temporaire pour certains travaux particulièrement dangereux	Articles L 1251-10 et D 1251-2 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision autorisant ou refusant d'autoriser ou retirant une décision d'autorisation d'employer des salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée ou des salariés temporaires pour accomplir des travaux exposant à certains agents chimiques dangereux	Articles L 4154-1 et D 4154-3 à D 4154-6 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant d'accorder les dérogations aux dispositions des articles R. 4533-2 à R. 4533-4 (voies et réseaux divers de chantiers de construction)	Articles R 4533-6 et R 4533-7 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Mise en demeure de prendre des mesures pour remédier à une situation dangereuse résultant d'une infraction aux dispositions des articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4522-1 et L. 4221-1	Article L 4721-1 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision prise sur recours hiérarchique formé contre une demande d'analyse de produits faite en application de l'article R 4722-10	Article R 4723-5 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	Article R 4462-30 du code du travail
Santé et sécurité au travail	Décision approuvant ou n'approuvant pas l'étude de sécurité. Décision demandant au chef d'établissement d'effectuer ou de faire effectuer des essais complémentaires	Article 8 du décret du 26 octobre 2005 relatif aux chantiers de dépollution pyrotechnique
Santé et sécurité au travail	Décision accordant ou refusant une dispense à l'obligation de mettre des douches à disposition des travailleurs	Article 3 de l'arrêté du 23 juillet 1947
Groupement d'employeurs	Décision d'opposition à l'exercice de l'activité d'un groupement d'employeurs	Articles L 1253-17 et D 1253-7 à D 1253-11 du code du travail
Groupement d'employeurs	Décisions accordant, refusant ou retirant l'agrément d'un groupement d'employeurs	Articles R 1253-19 à R 1253-27 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de délégué syndical	Articles L. 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions autorisant ou refusant la suppression du mandat de représentant de section syndicale	Articles L 2142-1-2, L 2143-11 et R 2143-6 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant le nombre et le périmètre des établissements distincts du comité social et économique	Articles L 2313-5, L 2313-8, R 2313-1 et R 2313-4 du code du travail
Représentation du personnel	Décision fixant la répartition du personnel et des sièges entre les collèges électoraux du comité social et économique	Articles L 2314-3 et R 2314-3 du code du travail

Représentation du personnel	Décision fixant la répartition des sièges entre les établissements et les collèges au sein d'un comité social et économique central	Articles L 2316-8 et R 2316-2 du code du travail
Représentation du personnel	Décision répartissant les sièges au comité de groupe entre les élus du ou des collèges électoraux	Articles L 2333-4 et R 2332-1 du code du travail
Représentation du personnel	Décision de désignation du remplaçant d'un représentant du personnel du comité de groupe	Articles L 2333-6 et R 2332-1 du code du travail
Représentation du personnel	Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de suppression d'un comité d'entreprise européen	Articles L 2345-1 et R 2345-1 du code du travail
Apprentissage	Décisions en matière d'apprentissage et notamment : Décision de suspension du contrat d'apprentissage (article L 6225-4), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat d'apprentissage (article L 6225-5), Décision interdisant le recrutement de nouveaux apprentis ainsi que de jeunes titulaires d'un contrat d'insertion en alternance (article L 6225-6), Décision mettant fin ou refusant de mettre fin à l'interdiction de recruter de nouveaux apprentis (article R 6225-11)	Articles L 6225-4 à L 6225-8 et R 6225-1 à R 6225-12 du code du travail
Travailleurs de moins de 18 ans	Décisions relatives aux travailleurs et stagiaires de moins de 18 ans et notamment : Décision de suspension du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-8), Décision autorisant ou refusant la reprise de l'exécution du contrat de travail ou de la convention du stage (article L 4733-9), Décision interdisant le recrutement de travailleurs ou l'accueil de stagiaires (article L 4733-10)	Articles L 4733-8 et suivants du code du travail
Formation professionnelle et certification	Délivrance du titre professionnel, Désignation du jury, VAE : recevabilité de la VAE	Articles R 338-6 et R 338-7 du code de l'Éducation, arrêtés du 22 Décembre 2015 et du 21 juillet 2016
Formation professionnelle et certification	Décision de retrait du bénéfice des exonérations de cotisations sociales attaché aux contrats de professionnalisation	Article R 6325-20 du code du travail
Epargne salariale	Demande de retrait ou de modification de dispositions d'un accord d'intéressement ou de participation, ou d'un règlement d'épargne salariale	Article L 3345-1 et suivants et D 3345-1 et suivant du code du travail
Rupture conventionnelle	Décisions d'homologation et de refus d'homologation des conventions de rupture conventionnelle du contrat de travail	Articles L. 1237-14 et R. 1237-3 du code du travail
Divers	Détermination du salaire de référence des travailleurs migrants	Articles R 5422-3 et -4 du code du travail
Divers	Décision déterminant les périodes d'arrêts saisonniers de travail par suite d'intempéries (entreprises de BTP)	Articles D 5424-8 à D 5424-10 du code du travail
Divers	Décision prise sur le recours gracieux formé par un électeur ou son représentant en cas de contestation relative à une inscription sur la liste électorale établie dans le cadre du scrutin de mesure de l'audience des organisations syndicales dans les entreprises de moins de 11 salariés	Article R 2122-21 du code du travail
Divers	Mise en œuvre de la transaction pénale : proposition au mis en cause, demande d'homologation au procureur, notification au mis en cause	Articles L 8114-4 et suivants et R 8114-3 et suivants du code du travail

Article 3

Concernant l'anticipation négociée des mutations économiques pour développer les compétences, maintenir l'emploi et encadrer les licenciements économiques, en cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'unité départementale, selon les décisions, avis ou observations, mentionnés ci-dessous, délégation de signature est donnée à :

- Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale,
- Marie MARCENA, directrice du pôle EES,
- Jean-Philippe DEVOUCOUX, responsable du département accompagnement des entreprises,
- Hervé LEGRAND, directeur du pôle Travail.

Article 4

Le directeur de l'unité départementale peut donner délégation de signature aux agents placés sous son autorité à l'effet de signer les décisions énumérées à l'article 2, à l'exception des matières visées à l'article 3.

Les subdélégations sont portées à la connaissance du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités.

Article 5

La présente décision de délégation de signature porte abrogation de la décision n°2023-007 du 13 janvier 2023.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Île-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 6 décembre 2023

Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités



Gaëtan Rudant

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

IDF-2023-12-06-00009

Décision n° 2023-186 du 6 décembre 2023
portant subdélégation de signature de Monsieur
Gaëtan Rudant, directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités d Île-de-France aux
agents de l'unité départementale de Paris

DÉCISION n° 2023-186 du 6 décembre 2023

Portant subdélégation de signature de Monsieur Gaëtan Rudant, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France aux agents de l'unité départementale de Paris

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France,

Vu le code du commerce ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 modifié portant statut de la coopération ;

Vu la loi n° 73-548 du 27 juin 1973 relative à l'hébergement collectif ;

Vu la loi n° 78-763 du 19 juillet 1978 modifiée portant statut des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 de modernisation sociale ;

Vu la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 modifiée relative à l'économie sociale et solidaire ;

Vu le décret n°79-376 du 10 mai 1979 modifié fixant les conditions d'établissement de la liste des sociétés coopératives ouvrières de production ;

Vu le décret n°71-797 du 20 septembre 1971 portant publication de l'accord européen sur le placement au pair ;

Vu le décret n°2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu le décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour l'application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335-6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'État dans la région et les départements d'Île de France ;

Vu le décret n° 2015-1103 du 1er septembre 2015 relatif au dispositif local d'accompagnement ;

Vu le décret n° 2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'État ;

Vu le décret n° 2020-67 du 30 janvier 2020 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 26 août 2020 relatif aux instruments de mesure ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination de Monsieur Gaëtan RUDANT sur l'emploi de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France, à compter du 1er avril 2021 ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2022 nommant Monsieur Jean-François DALVAI directeur régional et interdépartemental adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, chargé des fonctions de directeur de l'unité départementale de Paris à compter du 16 janvier 2023,

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2021-03-31-00003 du 31 mars 2021 par lequel le Préfet de Paris délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France;

DÉCIDE

Article 1^{er}

Subdélégation de signature est donnée à Jean-François DALVAI, directeur de l'unité départementale de Paris, à l'effet de signer, au nom du préfet de Paris, pour le département de Paris, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes décisions figurant ci-dessous ainsi celles relevant des missions de cohésion sociale dans le département de Paris de la direction régionale et interdépartementale, à l'exception des arrêtés réglementaires généraux et des décisions mentionnées à l'article 3 :

1° Nature de la matière – Salaires et conseillers des salariés

Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile – article L.7422-2 du code du travail

Fixation du salaire horaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile – articles L.7422-6 à 7422-7 et L.7422-11 du code du travail

Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés - article L.3141-23 code du travail

Décisions relatives au remboursement à l'employeur de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - Articles L.3232-7 et -8 R.3232-3 et 4 du code du travail

Décisions relatives au paiement direct aux salariés de l'allocation complémentaire servie aux salariés bénéficiant de la rémunération mensuelle minimale - articles L.3232-7 et -8, R.3232-6 du code du travail

Décisions en matière de remboursement des frais de déplacement (réels ou forfaitaires) exposés par les conseillers du salarié - articles D.1232-7 et 8 du code du travail

Décisions en matière de remboursement aux employeurs des salaires maintenus aux conseillers du salarié pour l'exercice de leur mission - article L.1232-11 du code du travail

Agrément des contrôleurs des caisses de congés payés - article D.3141-11 du code du travail

Extension des avenants de salaires en agriculture au niveau départemental - article D.2261-6 du code du travail

2° Nature de la matière – Jeunes de moins de 18 ans

Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance - articles L.4153-6, R.4153-8 et R.4153-12 du code du travail, article L.2336-4 du code de la santé publique ;

Délivrance, retrait des autorisations individuelles d'emploi des enfants dans les spectacles, les professions ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode - article L.7124-1 du code du travail ;

Délivrance, renouvellement, retrait, suspension de l'agrément de l'agence de mannequins lui permettant d'engager des enfants - articles L.7124-5 et R.7124-1 du code du travail ;

Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l'enfant, employé dans les spectacles, les professions ambulantes ou comme mannequin dans la publicité et la mode, entre ses représentants légaux et le pécule ; autorisation de prélèvement - article L.7124-9 du code du travail ;

3° Nature de la matière – Agences de mannequins

Attribution, renouvellement, suspension, retrait de la licence d'agence de mannequins - articles L.7123-14 et R.7123-8 à -17 du code du travail ;

4° Nature de la matière – Hébergement collectif

Accusé de réception de la déclaration par un employeur de l'affectation d'un local à l'hébergement, mises en demeures et décision de fermeture concernant ce local - articles 1, 5, 6 et 7 de la loi n° 73-548 du 27/06/1973 susvisée ;

5° Nature de la matière – Conciliation

Procédure de conciliation - articles L.2522-4 et R.2522-1 à R.2522-21 du code du travail ;

6° Nature de la matière - Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT)

Mise en place d'un CISSCT dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (décision de mise en place, invitation des membres) - articles L.4524-1 et R.4524-1 à -9 du code du travail ;

7° Nature de la matière – Apprentissage et Alternance

Décision d'opposition à l'engagement d'apprentis et à la poursuite des contrats en cours - articles L.6223-1 et L.6225-1 à L.6225-3, R.6223-16 et R.6225-4 à R.6225-8 du code du travail ;

8° Nature de la matière – Placement au pair

Autorisation de placement au pair de stagiaires "aides familiales" – décret n°71-797 du 20/09/1971 susvisé, circulaire n°90-20 du 03/01/1999, accord européen du 21/11/1999 ;

9° Nature de la matière – Aide aux salariés placés en activité partielle

Attribution de l'allocation d'activité partielle- articles L.5122-1, R.5122-1 à R.5122-19 du code du travail ;

Accord préalable d'autorisation d'activité partielle – articles L.5122-1, R.5122-2 à R.5122-4 du code du travail ;

10° Nature de la matière – Mise en place de l'activité partielle de longue durée

Décision de validation ou de refus de validation des accords collectifs d'activité partielle de longue durée - Loi n°2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

Décision d'homologation ou de refus d'homologation des documents unilatéraux d'activité partielle de longue durée - Loi n° 2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

Décision de demande de remboursement à l'Agence de Services et de Paiement des allocations d'activité partielle de longue durée - Loi n° 2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ;

Décision d'autorisation de renouvellement ou de refus de renouvellement de la décision de validation de l'accord ou d'homologation du document d'activité partielle de longue durée - Loi n° 2020-734 du 17/06/2020 relative à diverses dispositions liées à la crise sanitaire, à d'autres mesures urgentes ainsi qu'au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, notamment son article 53 ; article 5 du décret n°2020-926 du 28/07/2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable ; article R. 5122-4 du code du travail ;

11° Nature de la matière – Emploi

Convention conclue avec des entreprises de - de 300 salariés pour faire procéder à étude de situation en termes d'égalité professionnelle – article R.1143-1 du code du travail, D.1143-2 et suivants du code du travail Conventions FNE, notamment : d'allocation temporaire dégressive, d'allocation spéciale, de congé de conversion, de cellule de reclassement, de formation et d'adaptation, cessation d'activité de certains travailleurs salariés - articles L.5111-1 à 3, L.5123-1 à 41, L.1233-1-3-4, R.5112-11, et L.5124-1, R.5123-3 et R.5111-1 et 2 du code du travail, circulaire DGEFP n°2011/12 du 01/05/2011, instruction DGEFP/MADE/2016/66 du 8/03/2016 ;

Décision d'agrément des accords et conventions d'aide à l'adaptation des salariés aux évolutions de l'emploi - articles L.5121-3 à 5 et R.5121-14 à 18 du code du travail ;

Convention d'appui à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences pour préparer les entreprises à la GPEC - articles L.5121-3, R.5121-14 et R.5121-15 du code du travail ;

Convention d'engagement de développement de l'emploi et des compétences - article L.5121-1, L.5121-2, D.5121-1 à D.5121-3 du code du travail ;

Décisions d'opposition à la qualification d'emplois menacés prévue aux articles L.2242-16 et 2242-17 du code du travail – D.2241-3 et 2241-4 du code du travail ;

Notification d'assujettissement à l'obligation d'une convention de revitalisation - articles L.1233-84 à L.1233-89, D.1233-37, D.1233-38, D.1233-45, D.1233-46 du code du travail ;

Agrément de reconnaissance de la qualité de société coopérative ouvrière et de production (SCOP) - Loi n°47-1775 du 19/09/47 susvisée, loi n°78-763 du 19/07/1978 susvisée, décret n°79-376 du 10/05/1979 susvisé, loi n°2014-856 du 31/07/2014 susvisée ;

Dispositifs locaux d'accompagnement - circulaires DGEFP 2002-53 du 10/12/2002 et 2003-04 du 04/03/2003, décret n°2015-1103 du 01/09/2015 susvisé ;

Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne - articles L7232-1 et suivants du code du travail, article D.312-6-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Conventions relatives à l'insertion par l'activité économique - articles R.5132-1 à 6, 44, D.5132-10-1, R 5132-10- 6 à R 5132-10-11, D.5132-26, R 5132-27 à R 5132-43, R 5132-44 à R.5132-47 du code du travail, l'instruction DGEFP n°2014-2 du 2/02/2014 ;

Conventionnement des missions locales - articles L.5314-1 à L5314-4 du code du travail ;

Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments " entreprises solidaires" – articles L.3332-17-1 et R.3332-21-3 du code du travail ;

12° Nature de la matière - Garanties de ressources des travailleurs privés d'emploi

Exclusion ou réduction temporaire ou définitive du revenu de remplacement - articles L.5426-2 à L.5426-9, R.5426-1 et suivants du code du travail ;

13° Nature de la matière - Formation professionnelle et certification

Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation - articles R.6341-45 à R.6341-48 du code du travail ;

Délivrance du titre professionnel - Désignation du jury – Valorisation des acquis et de l'expérience (VAE) : recevabilité VAE – articles R.338-6 et 7 du code de l'éducation - loi n°2002-73 du 17/01/2002 susvisée, décret n°2002-615 du 26/04/2002 susvisé, arrêté du 9/03/2006 ;

14° Nature de la matière – Obligation d'emploi des travailleurs en situation de handicap

Sanction administrative pour non-respect des obligations d'emploi – articles L.5212-2, L.5112-6 à L.5212-12 et R.5212-31 du code du travail ;

Agrément des accords de groupe, d'entreprise ou d'établissement en faveur des travailleurs handicapés - articles L.5212-8 et R.5212-15 du code du travail ;

15° Nature de la matière – Travailleurs en situation de handicap

Subvention d'installation d'un travailleur handicapé - articles R.5213-52, D.5213-53 à 5213-61 du code du travail ;

Aides financières pour l'adaptation du lieu de travail et pour le renforcement de l'encadrement des travailleurs handicapés – L.5213-10, R.5213-32 à R.5213-38 du code du travail ;

Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage - articles L.6222-38, R.6222-55 à 6222- 58 du code du travail, arrêté du 15/03/78

Aide aux postes des entreprises adaptées – R.5213-74 à 76 du code du travail ;

16° Nature de la matière – Métrologie Légale

Attribution, suspension ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes agréés - article 37 du décret n°2001-387 du 03/05/01 susvisé et article 45 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs des instruments de mesure (en cas d'absence d'organisme désigné) - articles 18 et 23 du décret n°2001-387 du 03/05/2001 précité ;

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure - article 26 du décret 2001-387 du 03/05/2001 précité ;

Délivrance, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés - article 37 du décret n°2001-387 du 03/05/2001 précité, article 43 de l'arrêté du 31/12/01, arrêtés du 01/10/1981 et du 07/07/2004 ;

Dérogations aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesure - article 41 décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure - article 62-3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - article 5 du décret n°2001-387 du 03/05/2001 précité et article 3 arrêté du 31/12/2001

Invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée ; ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché d'un instrument de mesure non conforme ; interdiction ou restriction de mise sur le marché, de mise en service ou d'utilisation d'un instrument de mesure non conforme - article 5-20 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Délivrance de certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné- articles 7 et 8 du décret n°2007- 387 du 03/05/2001 précité ;

Autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée-article 12 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;
Injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés et de demander un nouvel examen de type ; suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et suspension de la mise sur le marché des instruments du type présentant des défauts ;

Mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service ; interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux-article 13 du décret n°2007- 387 du 03/05/2001 précité ;
Suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné-article 21 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Suspension de la mise sur le marché et de la mise en service d'instruments présentant à l'usage un défaut qui les rend impropres à leur destination (instruments ayant fait l'objet d'une approbation CEE de modèle)-IV de l'article 10 du décret du 4/08/1973 ;

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure en cas d'absence d'organisme désigné-articles 18 et 23 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure-article 26 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Désignation d'organismes et retrait de désignation d'organismes désignés-article 36 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Désignation d'organismes pour l'approbation CEE de modèle et pour la vérification primitive CEE-article 1er de l'arrêté du 8/11/1973 ;

Décision d'agrément, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés-articles 37 et 39 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité - articles 40 et 43 de l'arrêté du 31/12/2001-arrêtés du 01/10/1981, du 14/09/1981 et du 07/07/2004 ;

Dérogation aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures-article 41 du décret n°2007-387 du 03/05/2001 précité ;

Attribution, refus d'attribution ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés-article 45 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure-article 62.3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais-article 5 du décret du 3/05/2001 et article 3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Invitation d'un opérateur économique à mettre un terme à une non-conformité constatée article 5-20 du décret du 3/05/2001 ;

Ordre de remise en conformité, de rappel ou de retrait du marché d'un instrument de mesure non conforme article 5-20 du décret du 3/05/2001 article 5-20 du décret du 3/05/2001 ;

Interdiction ou la restriction de mise sur le marché, de mise en service ou d'utilisation d'un instrument de mesure non conforme article 5-20 du décret du 3/05/2001 ;

Délivrance de certificat d'examen de type en l'absence d'organisme désigné aux articles 7 et 8 du décret du 3/05/2001 ;

Autorisation de mise en service d'un nombre limité d'instruments d'un type pour lequel une demande d'examen de type a été présentée-article 12 du décret du 3/05/2001 ;

Injonction au titulaire d'un certificat d'examen de type de porter remède aux défauts constatés et de demander un nouvel examen de type article 13 du décret du 3/05/2001 ;

Suspension du bénéfice de la marque d'examen de type et suspension de la mise sur le marché des Instruments du type présentant des défauts type article 13 du décret du 3/05/2001 ;

Mise en demeure d'un bénéficiaire de certificat d'examen de type de remédier aux défauts constatés sur les instruments en service type article 13 du décret du 3/05/2001 ;

Interdiction d'utilisation des instruments restant défectueux type article 13 du décret du 3/05/2001 ;
Suspension de la vérification primitive et de la mise sur le marché des instruments d'un modèle donné type article 21 du décret du 3/05/2001 ;

Suspension de la mise sur le marché et de la mise en service d'instruments présentant à l'usage un défaut qui les rend impropres à leur destination (instruments ayant fait l'objet d'une approbation CEE de modèle) IV de l'article 10 du décret du 04/08/1973 ;

Approbation, suspension ou retrait d'approbation des systèmes d'assurance de la qualité des fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure en cas d'absence d'organisme désigné - articles 18 et 23 du décret du 3/05/2001 ;

Injonctions aux installateurs d'instruments de mesure- article 26 du décret du 3/05/2001 ;
Désignation d'organismes et retrait de désignation d'organismes désignés - article 36 du décret du 3/05/2001 ;

Désignation d'organismes pour l'approbation CEE de modèle et pour la vérification primitive CEE - article 1 de l'arrêté du 8/11/1973 ;

Décision d'agrément, suspension ou retrait d'agrément, mise en demeure des organismes agréés- articles 37 et 39 du décret du 3/05/2001 ; articles 40 et 43 de l'arrêté du 31/12/2001 ; arrêtés du 01/10/1981, du 14/09/1981 et du 07/07/2004 ;

Dérogation aux dispositions réglementaires normalement applicables aux instruments de mesures - article 41 du décret du 3/05/2001 ;

Attribution, refus d'attribution ou retrait de marque d'identification aux fabricants, réparateurs et installateurs d'instruments de mesure et aux organismes désignés ou agréés- article 45 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagement ou retrait des dispenses de vérification périodique et de vérification après réparation ou modification accordées aux détenteurs d'instruments de mesure- article 62.3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Aménagements aux dispositions de vérification de moyens d'essais - article 5 du décret du 3/05/2001 et article 3 de l'arrêté du 31/12/2001 ;

Décision autorisant le contrôle des instruments par leur détenteur- article 18 de l'arrêté du 6/03/2007 ; article 25 de l'arrêté du 1er/08/2013 ; article 25 de l'arrêté du 21/10/2010.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François DALVAI la subdélégation de signature sera exercée, à l'exclusion des compétences relevant du système d'inspection du travail, par :

- Martine BAUDOIN, directrice adjointe de l'unité départementale de Paris ;
- Hervé LEGRAND, directeur du pôle "politique du Travail" ;
- Marie MARCENA, directrice du pôle "entreprises, emploi et solidarités" ;
- Sébastien VANROKEGHEM, directeur du secteur 2 des services d'inspection du travail et du secteur 1 par intérim.

Et dans la limite de leurs attributions, par :

- Niklas VASSEUX, adjoint au responsable du pôle "politique du Travail" ;
- Jean-Philippe DEVOUCOUX, responsable du département accompagnement des entreprises ;
- Patricia RENUCCI, responsable du département protection et insertion des jeunes ;
- Corinne ROUXEL, responsable du département protection et insertion des adultes ;
- Florent DEZENAIRE pour la protection des adultes vulnérables ;
- Franck LEPERTEL pour la protection de l'enfance ;
- Sophie BIDON pour les enfants du spectacle ;
- Magali MASSIP, pour les pupilles ;

- Sylvie VONGIN pour l'insertion par l'activité économique ;
- Nicolas BOUVET pour l'activité partielle ;
- Raphaël BUZULIER pour l'activité partielle ;
- Rhizlaine NAIT SI pour les services à la personne ;
- Florence DEMONREDON pour les services à la personne ;

Article 3

Sont exclus de la délégation consentie à l'article 1 du présent arrêté :

- 1° la signature des conventions passées au nom de l'Etat avec le département, une ou plusieurs communes, leurs groupements ainsi que leurs établissements publics,
- 2° les décisions portant attribution de subvention ou de prêts de l'Etat aux collectivités locales, aux établissements et organismes départementaux, communaux et intercommunaux,
- 3° les notifications de ces subventions ou prêts aux collectivités locales, établissements et organismes bénéficiaires,
- 4° les correspondances relatives au contrôle de légalité prévu par le titre I de la loi du 2 mars 1982,
- 5° les circulaires aux maires,
- 6° les arrêtés ayant un caractère réglementaire,
- 7° toutes correspondances adressées aux administrations centrales et qui sont relatives aux programmes d'équipement et à leur financement, ainsi que celles dont le préfet se réserve expressément la signature ; toutes correspondances adressées aux cabinets ministériels (les autres correspondances étant sous le régime du sous-couvert),
- 8° toutes correspondances adressées aux présidents des assemblées régionales et départementales ainsi que les réponses aux interventions des parlementaires et des conseillers généraux lorsqu'elles portent sur les compétences de l'Etat, à l'exception de celles concernant l'inspection du travail.

Article 4

Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée au Préfet de Paris.

Article 5

La décision n° 2023-010 du 13 janvier 2023 est abrogée.

Article 6

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, et les subdélégués mentionnés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région et de la préfecture de Paris.

Fait à Aubervilliers, le 6 décembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France,



Gaëtan RUDANT

Ministère de la Justice

IDF-2023-12-06-00011

Arrêté portant de la signature du directeur
interrégional de la protection judiciaire de la
jeunesse Île-de-France et Outre-Mer



DIRECTION
DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

DIRECTION INTERREGIONALE
ÎLE DE FRANCE - OUTRE-MER

ARRETE

**Portant Subdélégation De La Signature Du Directeur Interrégional
De La Protection Judiciaire De La Jeunesse
Île-De-France Et Outre-Mer**

VU le décret n°66-614 du 10 août 1966 modifié relatif à l'organisation des services de l'Etat dans la région parisienne ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 novembre 2020 du garde des sceaux, ministre de la justice, portant nomination de monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-Mer, à compter du 1^{er} janvier 2021;

VU l'arrêté IDF-2020-11-27-003 portant délégation de signature à monsieur Hervé DUPLÉNNE en qualité de directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France – Outre-mer, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Arrête

Article 1er

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Séverine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directeur des Ressources Humaines	M. Frédéric BERARD
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable Unité Exécution Budgétaire de la Direction de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières	M ^{me} Pascale LEPROVOST

A l'effet de signer, à compter du 6 décembre 2023, au nom du Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 1 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLÉNNE, subdélégation de signature est donnée à :

DEPARTEMENT	FONCTION	NOM
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} SEVERINE DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} MYRIAM GIDELLES
75	Directeur des ressources humaines	M. FREDERIC BERARD
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} LAURE PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM

Ainsi qu'aux personnes indiquées dans la liste nominative en annexe 1.

A l'effet de signer, à compter du 6 novembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 2 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 2 Bis

Il est donné délégation de signature :

Aux directeurs des services, Responsable de l'appui au pilotage territorial, adjoints administratifs et secrétaires administratifs, dont la liste figure en annexe 2, pour constater le service fait dans le progiciel Chorus Formulaires.

Article 3

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Severine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Evaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Responsable de l'unité immobilier de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Helene BERTHAUME

A l'effet de signer, à compter du 6 décembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 3 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 4

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice interrégionale adjointe	M ^{me} Severine DEVAUX
75	Secrétaire générale	M ^{me} Myriam GIDELLES
75	Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M ^{me} Laure PAVY
75	Directrice de l'Évaluation et de la Programmation des Affaire Financières et Immobilières Adjointe	M ^{me} Déborah ADAM
75	Directeur des ressources humaines	M. Frederic BERARD
75	Responsable de l'unité commande publique de la direction de l'évaluation et de la programmation des affaire financières et immobilières	M. Maxime BRUN

A l'effet de signer, à compter du 6 décembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 4 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 5

Dans le cadre de la délégation de signature instituée par l'arrêté IDF-2020-11-27-003, et en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hervé DUPLENNE, subdélégation de signature est donnée à :

Département	Fonction	Nom
75	Directrice Interrégionale Adjointe	M ^{me} Severine DEVAUX
75	secrétaire Générale	M ^{me} Myriam GIDELLES

A l'effet de signer, à compter du 6 décembre 2023, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris toutes décisions mentionnées à l'article 5 de l'arrêté IDF-2020-11-27-003 susvisé.

Article 6

Une ampliation de cet arrêté est adressée au Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales.

Article 7

Est abrogé, à compter du 6 décembre 2023, l'arrêté IDF-2023-11-08-00004 du 8 novembre 2023 portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Article 8

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer et les personnes mentionnées aux articles de ce présent arrêté sont chargés, à compter du 6 décembre 2023, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à Paris, le 6 décembre 2023,

Pour le Préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Île-de-France et Outre-mer.

Signé

Hervé DUPLLENNE

ANNEXE 1 : Liste nominative relative à l'article 2 de présent arrêté

Directio n	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale	KIEFFER	MEIGNAN	Anne
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Directrice territoriale adjointe	GIL		Nathalie
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RACINE		Kavita
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	RUELLAND		Richard
	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable des politiques institutionnelles	COUEDOR		ANNE
	EPE Paris	EPE Paris	Directeur de service	TAIL		Djamila
	EPE Paris	EPE Paris	RUE	MESTACK		GUILLAUME
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directrice de service	MORDELET		Oriane
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Responsable d'unité éducative	GODECHOT		Elodie
	STEMO EST PARISIEN	UEMO CHEMIN VERT	Responsable d'unité éducative	PISANIAS		Mireille
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice de service	BERENGER		Emma
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	SAOULI		Tifany
	STEMO PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	Responsable d'unité éducative	DESSEN		Laetitia
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice de service	TAUPIN		Marguerite
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	Responsable d'unité éducative	ETANCELIN		Kevin
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO LAFAYETTE - APPROCHE SYSTEMIQUE	Responsable d'unité éducative	BAUJARD		Marie-Hélène
STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice de service	VALEMBOIS		Aude	

	STEMO SUD PARISIEN	UEMO FRIANT	Responsable d'unité éducative	PINON		Claire
	STEMO SUD PARISIEN	UEMO BASTILLE	Responsable d'unité éducative	GUAMIS		Thérèse
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directeur de service	ARCHICH		Mohamed
	STEI DE PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	Responsable d'unité éducative	JEAN		Véronique
	STEI DE PARIS	UEAJ ROMAINVILLE	Responsable d'unité éducative	SER		Patrick
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice de service	PREVOST		Typhaine
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	Responsable d'unité éducative	DELACOURT		Sarah
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	Responsable d'unité éducative	STEPHAN		Cécile
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directrice territoriale	RAULET		Christelle
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Directeur territorial adjoint	LEHRY		Michel
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	COPPRY		Nadia
	DTPJJ 77	DTPJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
	DTPJJ 77	DTPJJ77	Responsable des politiques institutionnelles	BONETTY		Julien
	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice de service	FRANCOIS		Marie- Gabrielle
	STEMOI SUD 77	UEMO MELUN	Responsable d'unité éducative	GUIGUET		Jean- Sébastien
	STEMOI SUD 77	UEMO MONTEREAU	Responsable d'unité éducative	GAGNE	GUIGNAT	Nathalie
	STEMOI SUD 77	UEAT MELUN	Responsable d'unité éducative	ROSE	-	Anne
	STEMOI SUD 77	UEAJ MELUN	Responsable d'unité éducative	AMAR	BOUSSARD	Aurélié
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice de service	BUFFIERE		Laurine
	EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	Responsable d'unité éducative	ETOUNDI		Pierre

	EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	Responsable d'unité éducative	MILLET		Aurélia
	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur de service	OLIVIER		Muriel
	STEMO NORD 77	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	Responsable d'unité éducative	CECCALDI-REGNIER	REGNIER	Aline
	STEMO NORD 77	UEMO - PEAT MEAUX	Responsable d'unité éducative	SAVIER	D'ENTRAYGUES	Sandrine
	STEMO NORD 77	UEMO LAGNY SUR MARNE	Responsable d'unité éducative	PICART		Aurélia
	STEMOI CENTRE 77	STEMOI CENTRE 77	Directeur de service			
	STEMOI CENTRE 77	UEMO LIEUSAIN	Responsable d'unité éducative	HASNI		Abdellah
	STEMOI CENTRE 77	UEMO TORCY	Responsable d'unité éducative	GLOUBI		Jaoad
	STEMOI CENTRE 77	UEAJ COMBS LA VILLE	Responsable d'unité éducative	BEN ESSAVY		Abdel
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale	DEGENEVE	GROH	Bathilde
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Directrice territoriale adjointe			
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	JEAN-BAPTISTE		Sylvie
	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable des politiques institutionnelles	GUIMBELET		Jean-Christophe
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur de service	FERNANDES		Daniel
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VOISINS	Responsable d'unité éducative	ROCHETTE		Dominique
	STEMO SUD YVELINES	UEMO DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	MIRANDA		Veronica
	STEMO SUD YVELINES	UEAT VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GOFRON		Mathilde
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice de service	THELLIER		Jenna
	EPEI SUD YVELINES	UEHDR VOISIN LE BRETONNEUX	Responsable d'unité éducative	LELOUEY		Nathalie

	EPEI SUD YVELINES	UEAJ PS VILLEPREUX	Responsable d'unité éducative			
	EPEI SUD YVELINES	UEAJ DE VERSAILLES	Responsable d'unité éducative	GUERIN		Magali
	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice de service	SAR		Fabienne
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO POISSY	Responsable d'unité éducative	SAINT-MARTIN		Ghislaine
	STEMO VAL DE SEINE	UEMO MANTES	Responsable d'unité éducative	AUBRY		Stéphanie
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean-Baptiste
	EPEI NORD YVELINES	UEHC AUBERGENVILLE	Responsable d'unité éducative	FALL		Mansour
	EPEI NORD YVELINES	UEAJ POISSY	Responsable d'unité éducative	BINET		Yann
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUDT		Elise
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	VIGOUROUX		Françoise
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	HOUZELOT		Emmanuelle
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Responsable d'unité éducative	AYAT		Abdelkader
DTPJJ 91	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directeur territorial	TILOUCH		Hakim
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Directrice Territoriale Adjointe	MORINEAU		Eglantine
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	BURGLEN		Magali
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable des politiques institutionnelles	LECHAIN		Kévin
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice de service	MARTINAT		Laurence
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative			

CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	KOUASSI		Evelyne
CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	LIEVENS	PEMPIE	Émilie
CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice de service	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DELASSE		Didier
CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	GOMIS		Adélaïde
EPE 91	EPE 91	Directeur de service			
EPE 91	UEHC DRAVEIL	Responsable d'unité éducative	BLEUZEN		Caroline
EPE 91	UEHC EPINAY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	CORTESE	MANKASSA-NKOUNKOU	Émilie
STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	DIABIRA		Gniaki
STEI ESSONNE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	DEVILLE		Manuel
STEI ESSONNE	UEAJ BURES SUR YVETTE	Responsable d'unité éducative	COHIN		Marie
STEI ESSONNE	UEAJ LES ULIS	Responsable d'unité éducative	BERTIER		Sophie
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur de service	PAINDORGE		François
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	ALESSANDRI	GOTSZORG	Élodie
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	VIEL		Sandy
SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Responsable d'unité éducative	DUPRE-DAVILLE		Angélique
STEMO BRETIGNY SUR ORGE	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	Directrice de service	PRIEST		Carole
STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO BRETIGNY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	RIGHELE	MUNOZ	Noémie

	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	Responsable d'unité éducative	BOUGAULT	BLANCHARD	Anne
	STEMO BRETAGNE SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	Responsable d'unité éducative	TIKHERBATI NE	MEHABLI	Zelahika
	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice de service	MAUNOURY		Hélène
	STEMO COURCOURONNES	UEMO COURCOURONNES	Responsable d'unité éducative	COURBE	DAUDRE	Chrystèle
	STEMO COURCOURONNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	Responsable d'unité éducative	OULION		Sophie
	STEMO COURCOURONNES	UEAT EVRY	Responsable d'unité éducative	TOURE		Mamadou
DTPJJ 92	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directeur territorial	BOUBKER		abdelaziz
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Directrice territoriale adjointe	WOIRRET		Marilyn
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au pilotage territorial			
	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable des politiques institutionnelles	MEHDAOUI		Soraya
	STEMO NORD 92	STEMO NORD 92	Directeur	ALFARO		José
	STEMO NORD 92	UEMO LA GARENNE COLOMBES	Responsable d'unité éducative	SAGON		Audrey
	STEMO NORD 92	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	Responsable d'unité éducative	CHADLI		Kheira
	STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92	Directeur	BOMANE-SAÏB		Gérard
	STEMO Centre 92	UEMO NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FALCONNET		Corinne
	STEMO Centre 92	UEMO SURESNES	Responsable d'unité éducative	THEETEN		Peggy
	STEMO Centre 92	UEAT NANTERRE	Responsable d'unité éducative	FLOUME		Caroline

	STEMO SUD 92	STEMO SUD 92	Directeur intérim	BOMANE-SAÏB		Gérard
	STEMO SUD 92	UEMO BOURG LA REINE	Responsable d'unité éducative	CECCHET		Jean-Luc
	STEMO SUD 92	UEMO MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	GERY		Isabelle
	EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES	Directeur intérim	ALFARO		José
	EPEI ASNIERES	UEHC ASNIERES	Responsable d'unité éducative	CHEVRIER		Olivier
	EPEI ASNIERES	UEAJ LEVALLOIS-PERRET	Responsable d'unité éducative	BAYA	BAKAYOKO	Najoie
	EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX	Directeur	LEAL		Sarah
	EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX	Responsable d'unité éducative	COMPAN		Chrystèle
	EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF	Responsable d'unité éducative	MAILLOT		Khadija
DTPJJ 93	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale	MECHEHAR		Hannifa
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Directrice territoriale adjointe	NTIFI		Sophia
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	PAVAN		Michael
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable des politiques institutionnelles	GARCIA		Lydie
	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur de service	ROMEO		Frédéric
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	Responsable d'unité éducative	KOUANG		Alice
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	Responsable d'unité éducative	LECAS		Marie-Lise
	STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur de service	CHAPIN		Angéline
	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	Responsable d'unité éducative	DALACHE		Elodie

STEMO RAINCY LE	UEMO RAINCY LE	Responsable d'unité éducative	BELMER		Christelle
STEMO RAINCY LE	UEMO MONTREUIL	Responsable d'unité éducative	POSADZKI		Aurélie
STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice de service	BOUNAB		Sara
	STEMO PIERREFITTE	FF Directrice	GRECO		Clélia
STEMO PIERREFITTE	UEMO PIERREFITTE	Responsable d'unité éducative	BEY		Anne Pauline
STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-OUEN	Responsable d'unité éducative	FRERET		Corinne
STEMO PIERREFITTE	UEMO SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	PROVOT		Maxime
STEMO DRANCY	STEMO/UEMO DRANCY	Directeur de service	BOUTET		Julien
STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	Responsable d'unité éducative	ROTROU		Cecile
STEMO DRANCY	UEMO AULNAY	Responsable d'unité éducative	CHERIFA MENIRI		Soraya
STEMO DRANCY	QUARTIERS MINEURS Villepinte	Responsable d'unité éducative	LINEY LUBELO		Patricia
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice de service	VACANT		VACANT
	CEF EPINAY	Directeur missioné	GHARBI		Maxime
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	THEOTEC		Marie
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Responsable d'unité éducative	ZEROUALI		Djamal
EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directrice de service	NOURINE ELAID		Rachida
EPE PANTIN	UEHC PANTIN	Responsable d'unité éducative	DERBAL		Riad
EPE PANTIN	UEHD PANTIN	Responsable d'unité éducative	DZIAN		Dimitri
EPE ROSNY-SOUS -BOIS	EPE ROSNY-SOUS -BOIS	Directeur de service	GHARBI		Maxime
EPE ROSNY-SOUS -BOIS	UEHDM d'aubervilliers	Responsable d'unité éducative	ARRAMI		Sonia
SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice de service	DOCAIGNE		Tess

	STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE-NZE		Julien
	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	Responsable d'unité éducative	BELKEDIEM		Afif
	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE SAINT-DENIS	Responsable d'unité éducative	TOULORGE		MAGALI
	STEI DE VILLEMOMBLE	UEAJ DE PANTIN	Responsable d'unité éducative	FERGUENIS		Abd-Mallek
DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale	LAPENE		Caroline
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Directrice territoriale adjointe	BARTHE	VIEILLEVIGNE	Florence
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable des politiques institutionnelles	OLIVE-MARINO		Sonia
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur	DURUAL		Jenna
	EPE ARCUEIL	UEHC Arcueil	Responsable d'unité éducative	LE FOULGOC		Tristan
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	Responsable d'unité éducative	LEROY-GHEDDDAR		Armelle
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur (FF)	SAMSON		Nicolas
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	GAABOUR		Adil
	EPE VAL-DE-MARNE	UEHC VILLIERS-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	PETIT		Cécile
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice	MATHONNIERE		Catherine
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL	Responsable d'unité éducative	DA SILVA		Nathalie
	STEI CRETEIL	UEAJ LE-PERREUX-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	BONNEAU		Cherazade
	STEI CRETEIL	UEAJ CRETEIL RA "du soleil plien l'assiette"	Responsable d'unité éducative	HOUBRON		Benoit
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice	JAZANI		Carla
	STEMO CENTRE 94	UEMO CRETEIL	Responsable d'unité éducative	TURRIERE		Céline

	STEMO CENTRE 94	UEMO VILLENEUVE-ST-GEORGES	Responsable d'unité éducative	BENKAHLA		Malika
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice	COTE		Thomas
	STEMO EST 94	UEMO NOGENT-SUR-MARNE	Responsable d'unité éducative	LACOUX		Céline
	STEMO EST 94	UEAT CRETEIL	Responsable d'unité éducative	MOREY		Caroline
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice			
	STEMO OUEST 94	UEMO VITRY-SUR-SEINE	Responsable d'unité éducative	GALLICE		Laetitia
	STEMO OUEST 94	UEMO ARCUEIL	Responsable d'unité éducative	DEMBELE		Fatoumata
DTPJJ 95	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directrice territoriale	BOUISSOU		Catherine
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Directeur territorial adjoint	MARREC		Grégory
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	KAHLI		Hourya
	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable des politiques institutionnelles	ORTEGA-PELLETIER		Clément
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	MAHDID		Sonia
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	Responsable d'unité éducative	TALLET		Didier
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice de service	NESTORET		Marie-Nella
	EPEI DE PONTOISE	UEHC PONTOISE	Responsable d'unité éducative	MARSILE	BONDOA	Nathalie
	EPEI DE PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	MAGOTTEAUX		Aurore
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	MESSAOUDI		Raïssi
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	GRECO		Clélia
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Responsable d'unité éducative	KOFFI-EBANDA		Raoul

	STEMO EST	STEMO EST	Directrice de service	GUIRAUDIE		Emeline
	STEMO EST	UEMO SARCELLES	Responsable d'unité éducative	EUGENE		Audrey
	STEMO EST	UEMO ARNOUVILLE	Responsable d'unité éducative	DJOMBE		Thomas
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	FADIGA		Mamadou
	STEMO OUEST	UEMO COURDIMANCHE	Responsable d'unité éducative	BEY	VAZELLE	Angeline
	STEMO OUEST	UEMO ARGENTEUIL	Responsable d'unité éducative	LE NOZERH		Joanna
	STEMO OUEST	UEAT PONTOISE	Responsable d'unité éducative	DUBARD		Corinne
DIR PJJ	DIRPJJ	DIRECTION	Directeur interrégional adjoint	DEVAUX		Séverine
	DIRPJJ	DIRECTION	Secrétaire générale	GIDELLES		Myriam
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet	PAJOU	DEHRI-PAJOU	Réjane
	DIRPJJ	CABINET	Cheffe de cabinet adjointe	TEMBELY		Aminata
	DIRPJJ	DRH	Directeur des ressources humaines	BERARD		Frédéric
	DIRPJJ	DRH	Directrice des ressources humaines adjointe	BLANCHE		Aurélié
	DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière	DEMAY		Marie-Ange
	DIRPJJ	DRH	Cheffe de pôle de la gestion administrative et Financière			
	DIRPJJ	DRH	Responsable gestion administrative et financière	LUCE		Marie-Claire
	DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	TECHER		Sonia

DIRPJJ	DRH	Responsable de la gestion prévisionnel des emplois et des compétences	GARCIA		Emilie
DIRPJJ	DRH	Responsable juridique contentieux	OULMOKTAR		Inès
DIRPJJ	MISSION DIR	Responsable maîtrise des risques	MILLET		Béatrice
DIRPJJ	MISSION DIR	Chargé de mission Outre-mer	TETU-DUMAS		Steevens
DIRPJJ	DEPAFI	DEPAFI	PAVY		Laure
	DEPAFI	DEPAFI Adjointe	SAUGNER	ADAM	Déborah
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable contrôle interne financier	VACANT		
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	PEREIRA		Anne-Christine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	CLAUDE		Virginie
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire unité tarification SAH	NOUTSA		Nicolas
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité facturation SAH	FEBVRE		Caroline
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité immobilier	BERTHAUME		Hélène
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité exécution Budgétaire	LEPROVOST		Pascale
DIRPJJ	DEPAFI	Responsable unité Commande Publique	BRUN		Maxime
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité commande publique	SAFFAR		Karine
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	EGUREN		Amada
DIRPJJ	DEPAFI	Gestionnaire valideur unité exécution budgétaire	BELZIT		Jenny

DIRPJJ	DEPAFI	Directeur au Système d'information	SERRE		Jean-Marc
DIRPJJ	RLC	Référente Laïcité Citoyenneté	OCCHIPINTI		Laurence
DIRPJJ	DME	Directeur des missions éducatives	BASSINOT		Jean-Yves
DIRPJJ	DME	Directrice des missions éducatives adjointe	VACANT		
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	QUERREC		Isabelle
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	GONDAO		Rosa
DIRPJJ	DRH	GESTIONNAIRE RH	JAY		SYLVAIN

ANNEXE 2 : Liste nominative relative à l'article 2 bis de présent arrêté

Direction	Structure d'affectation	Unité éducative	Emploi	Noms	Nom marital	Prénoms
DTPJJ 75	DTPJJ 75	DTPJJ 75	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RACINE		Kavita
	EPE Paris	EPE Paris	Directrice de service	TAIL		Djamila
	STEMO EST PARISIEN	UEMO GOUBET	Directrice de service	MORDELET		Oriane
	STEMO PARIS MNA	STEMO PARIS MNA	Directrice de service	BERENGER		Emma
	STEMO PARIS CENTRE	STEMO PARIS CENTRE	Directrice de service	TAUPIN		Marguerite
	STEMO SUD PARISIEN	STEMO SUD PARISIEN	Directrice de service	VALEMBOIS		Aude
	STEI DE PARIS	STEI DE PARIS	Directrice de service	ARCHICH		Mohamed
	STEMO NORD PARISIEN	STEMO NORD PARISIEN	Directrice de service	PREVOST		Typhaine
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	DESJU		LYDIE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	AHMED RABI		NEMA
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOMIS		KAKABINDOU THE
	DTPJJ PARIS siège à PARIS		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	REGNAULT		Odette
	EPE PARIS	UEHC SALOMON DE CAUS	SECRETAIRE (Constat service fait)	BARRY		MARIE LAURE
	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	SECRETAIRE (Constat service fait)	IFOUDINE	DOUBLALI	RABHA
	STEI PARIS	UEAJ FONTAINE AU ROI	ADJ. ADM. (Constat service fait)	GHALLAB		Adam
STEI PARIS	UEAJ RUE DE ROMAINVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	TISSIER		GUYLAINE	

	STEMO NORD PARISIEN	UEMO CHÂTEAU D'EAU	ADJ. ADM. (Constat service fait)	ATELY		JEANNE
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETAIRE (Constat service fait)	MAQUELA- MAQUILA		MASSAMUNA
	STEMO NORD PARISIEN	UEMO PORTE DES LILAS	SECRETAIRE (Constat service fait)	BURNAT		WASSILA
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOKRANE	IDANI	NADIA
	STEMO PARIS CENTRE	UEAT PARIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	SELMI		VICTORIA
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	POULIN		STEFFY
	STEMO PARIS CENTRE	UEMO PARIS LA FAYETTE	ADJ. ADM. (Constat service fait)	QUENTIN		Mathilde
	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS CHEMIN VERT	SECRETAIRE (Constat service fait)	SOUICI		LOTFI
	STEMO PARIS EST	UEMO PARIS GOUBET	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUAROUA		HAYET
	STEMO DEROGATOIRE PARIS MNA	UEMO PARIS MNA	SECRETAIRE (Constat service fait)	RAMKUMAR		SARANIYA
	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS BASTILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LEROY		GAELE
	STEMO PARIS SUD	UEMO PARIS FRIANT	SECRETAIRE (Constat service fait)	BRUNE		Dilan
DTPJJ 77	DTPJJ 77	DTPJJ 77	Responsable de l'appui au pilotage territorial	LAUTRU		Corinne
	STEMOI SUD 77	STEMOI SUD 77	Directrice de service	FRANCOIS		Marie- Gabrielle
	EPEI MEAUX	EPEI MEAUX	Directrice de service	BUFFIERE		Laurine
	STEMO NORD 77	STEMO NORD 77	Directeur de service	OLIVIER		Muriel

STEMOI CENTRE 77	Directeur					
DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DIRUIT	FERRY	CINDY	
DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	THEBAUD		YVES	
DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	MARREAU		ISABELLE	
DTPJJ SEINE ET MARNE siège à MELUN	DTPJJ77	ASSISTANT RAPT (constat service fait)	JACQUELIN	RONDEAU	MARIE JOSE	
EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	DESPLAN	BOA	LUCETTE	
EPEI MEAUX	UEAJ CHELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	MANDRET		JULIE	
EPEI MEAUX	UEHC MEAUX	SECRETAIRE (constat service fait)	BRELLE		Mathieu	
STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO LAGNY SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	MESSIBA	NIKATE	THERESA	
STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX ARISTIDE BRIAND	SECRETAIRE (constat service fait)	DUPIN		ISABELLE	
STEMO NORD SEINE ET MARNE siège à MEAUX	UEMO MEAUX GAMBETTA	SECRETAIRE (constat service fait)	DOUKALI	ABDICHE	NAWEL	
STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEAJ COMBS LA VILLE	SECRETAIRE (constat service fait)	SAPIENZA		JOCELYNE	
STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO LIEUSAIN	SECRETAIRE (constat service fait)	PECHINE	LELOUP	BERNADETTE	
STEMOI CENTRE SEINE ET MARNE LIEUSAIN	UEMO TORCY	SECRETAIRE (constat service fait)	NIKATE		SALE	

	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAJ MELUN DUGUESCLIN	SECRETAIRE (constat service fait)	RIVOIRE		STEPHANIE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEAT MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	HACHIM	BAROUDI	RADIA
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	BYTYQI		MARINA
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MELUN	SECRETAIRE (constat service fait)	OBENG	NKANS AGARKO	MAJORIE
	STEMOI MELUN SUD SEINE ET MARNE VAUX LE PENIL	UEMO MONTEREAU	SECRETAIRE (constat service fait)	CHARLET	THUILLEA UX	MURIEL
DTPJJ 78	DTPJJ 78	DTPJJ 78	Responsable de l'appui au pilotage territorial	JEAN- BAPTISTE		Sylvie
	STEMO SUD YVELINES	STEMO SUD YVELINES	Directeur de service	FERNANDE S		Daniel
	EPEI SUD YVELINES	EPEI SUD YVELINES	Directrice de service	THELLIER		Jenna
	STEMO VAL DE SEINE	STEMO VAL DE SEINE	Directrice de service	SAR		Fabienne
	EPEI NORD YVELINES	EPEI NORD YVELINES	Directeur de service	BLACHON		Jean-Baptiste
	SEEPM 78	SEEPM PORCHEVILLE	Directrice de Service	DEHAUDT		Elise
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	CASSUBIE		Cindy
	DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	LEUDIERE		Virginie

DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	BAPT		Valérie
DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	GOVEDARO VIC		Marina
DTPJJ YVELINES siège à VERSAILLES		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	PAYET		Gladys
EPEI NORD YVELINES siège à AUBERGENVIL LE	UEHC AUBERGENVIL LE	SECRETAIRE (Constat service fait)	HAMEL		Estelle
EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VERSAILLES SUD YVELINES	SECRETAIRE (Constat service fait)	MASSE	LEBBAKHA R	Meryem
EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEAJ VILLEPREUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELARBI	BOUBCHIR	Warda
EPEI VILLEPREUX SUD YVELINES	UEHD dite renforcée VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	FIERAIN		Angeline
SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BERTIN		Bérengère
SE-EPM PORCHEVILLE	UESEPM PORCHEVILLE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KARI		Razera
STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEAT VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	RIET		Sandrine
STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VERSAILLES	SECRETAIRE (Constat service fait)	NIAKATE		Fatoumata
STEMO SUD YVELINES siège VERSAILLES	UEMO VOISINS LE BRETONNEUX	SECRETAIRE (Constat service fait)	TANDIA	DELACOU X	Diariétou
STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO MANTES LA JOLIE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GOLD DALG		Thomas

	STEMO VAL DE SEINE POISSY	UEMO POISSY	SECRETAIRE (Constat service fait)	FRIHA		Benjamin
DTPJJ 91	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MEIGNAN		Philippe
	DTPJJ 91	DTPJJ91	Responsable de l'appui au pilotage territorial - RH	BURGLEN		Magali
	CEF BURES SUR YVETTE	CEF BURES SUR YVETTE	Directrice de service	MARTINAT		Laurence
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	CEF SAVIGNY SUR ORGE	Directrice de service	BRIDIER	ZERWETZ	Malika
	EPE 91	EPE 91	Directeur de service			
	STEI ESSONNE	STEI ESSONNE	Directeur de service	DIABIRA		Gniaki
	SECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECJD	Directeur de service	PAINDORGE		François
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	Directrice de service	PRIEST		Carole
	STEMO COURCOURONNES	STEMO COURCOURONNES	Directrice de service	MAUNOURY		Hélène
	CEF BURES SUR YVETTE	UECEF BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KAZUMBA-ILUNGA	WASSO	MAMINA
	CEF SAVIGNY SUR ORGE	UECEF SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	MICHELE
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	FERAS		SABRINA
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	HADDOUCHI		FATIMA
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ADJ. ADM. EN DT (Constat service fait)	COMMERGNAT		Laure

	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	VINCENT	DUPONT	STELLA
	DTPJJ ESSONNE siège à EPINAY SUR ORGE		ASSISTANT RAPT (Constat service fait)	NTSIKABAK A	MASSAMB A MAKAVOU A	ESTELLE
	EPE ESONNE DRAVEIL	UEHC DRAVEIL	SECRETAIRE (Constat service fait)	BELAIR		MALIKA
	EPE ESONNE DRAVEIL	UEHC EPINAY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	MILARD	PEOLAT	MICHELE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	YANSOUN OU LINYON		JOELLE
	SE-CJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	UESECJD SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SECRETAIRE (Constat service fait)	GROZ		MARIE
	STEI ESONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ BURES SUR YVETTE	SECRETAIRE (Constat service fait)	KERFEZ		LAMIA
	STEI ESONNE SAVIGNY SUR ORGE	UEAJ SAVIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	SMAIL	CIAVAREL LA	SABRINA
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO BRETIGNY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	GUETTROT		ESTELLE
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO JUVISY SUR ORGE	SECRETAIRE (Constat service fait)	LI FUT WAH		RICHARD
	STEMO BRETIGNY SUR ORGE	UEMO PALAISEAU	SECRETAIRE (Constat service fait)	VADEE		CASSANDRA
	STEMO COURCOURO NNES	UEAT EVRY	SECRETAIRE (Constat service fait)	MOHAMED	DIAKANA- NGAI	TAMHINE
	STEMO COURCOURO NNES	UEMO CORBEIL ESSONNE	SECRETAIRE (Constat service fait)	BOUDON	DESSAGN E	SYLVIE
	STEMO COURCOURO NNES	UEMO COURCOURO NNES	SECRETAIRE (Constat service fait)	ADDA REZIG		LINDA
DTPJJ 92	DTPJJ 92	DTPJJ 92	Responsable de l'appui au			

			pilotage territorial			
STEMO NORD 92	STEMO NORD 92		Directeur de service	ALFARO		José
STEMO Centre 92	STEMO CENTRE 92		Directeur de service	BOMANE-SAÏB		Gérard
STEMO SUD 92	STEMO SUD 92		Directeur intérim	BOMANE-SAÏB		Gérard
EPEI ASNIERES	EPEI ASNIERES		Directeur intérim	ALFARO		José
EPEI BAGNEUX	EPEI BAGNEUX		Directeur de service	LEAL		Sarah
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES			ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LOUISON		ESTHER
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES			ASSISTANT RAPT (constat service fait)	RIOS VERA		MANUEL
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES			ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CALMON		CORINNE
DTPJJ HAUTS DE SEINE siège à LA GARENNE COLOMBES			ASSISTANT RAPT (constat service fait)			
EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEAJ LEVALLOIS PERRET		SECRETAIRE (constat service fait)	BORIES SCOTT		ERIC
EPEI ASNIERES SUR SEINE	UEHC ASNIERES SUR SEINE		SECRETAIRE (constat service fait)	KHORCHID		SORAYA
EPEI BAGNEUX	UEAJ MALAKOFF		SECRETAIRE (constat service fait)	MICHEL	DUCALCON	CATHY
EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX		SECRETAIRE (constat service fait)	PETIT	COLUCCI	CATHERINE
EPEI BAGNEUX	UEHC BAGNEUX		SECRETAIRE (constat service fait)	MERCIER		Stéphanie
STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO BOURG LA REINE		SECRETAIRE (constat service fait)	BOUDAREN E	NEGROUCHE	ROSA

	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	MURCIA	LEFORT	JACQUELINE
	STEMO BOURG LA REINE SUD HAUTS DE SEINE	UEMO MALAKOFF	SECRETAIRE (constat service fait)	BINTA		DIATTA
	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO LA GARENNE COLOMBES	SECRETAIRE (constat service fait)	KOUTTI		FATIMA
	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (constat service fait)	BENJAA		NAJIA
	STEMO LA GARENNE COLOMBES NORD HAUTS DE SEINE	UEMO VILLENEUVE LA GARENNE	SECRETAIRE (constat service fait)	ADILE		ZAIDA
	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEAT NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	MERAOUNA		NADIA
	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO NANTERRE	SECRETAIRE (constat service fait)	DA COSTA BORDA		MICHELLE
	STEMO NANTERRE CENTRE HAUTS DE SEINE	UEMO SURESNES	SECRETAIRE (constat service fait)	SILVAIN		NATHALIE
DTPJJ 93	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	DESSIS		Pauline
	DTPJJ 93	DTPJJ 93	Responsable de l'appui au pilotage territorial	RABIAT		Chloé
	STEMO PANTIN	STEMO/UEMO PANTIN	Directeur de service	ROMEO		Frédéric

STEMO LE RAINCY	STEMO/UEMO LE RAINCY	Directeur de service	CHAPIN		Angéline
STEMO PIERREFITTE	STEMO PIERREFITTE	Directrice de service	BOUNAB		Sara
	STEMO PIERREFITTE	FF Directrice	GRECO		Clélia
STEMO DRANCY	STEMO/UEMO DRANCY	Directeur de service	BOUTET		Julien
CEF EPINAY	CEF EPINAY	Directrice de service	VACANT		VACANT
	CEF EPINAY	Directeur missioné	GHARBI		Maxime
EPE PANTIN	EPE/UEHC PANTIN	Directrice de service	NOURINE ELAID		Rachida
EPE ROSNY-SOUS -BOIS	EPE ROSNY-SOUS -BOIS	Directeur de service	GHARBI		Maxime
SEAT BOBIGNY	SEAT BOBIGNY	Directrice de service	DOCAIGNE		Tess
STEI DE VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	Directeur de service	ANGWE-NZE		Julien
CEF EPINAY SUR SEINE	UECEF EPINAY SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	ZOUARH		SAMIA
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CHERRAD		SONIA
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	DROUET		PASCALE
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (constat service fait)	CHAFA		Thania
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		SECRETAIRE (constat service fait)	NAMILOS		Manuella
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	JEAN LOUIS		CECILIA
DTPJJ SEINE ST DENIS siège à PANTIN		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	LEFEUVRE		GABRIELLE
EPE PANTIN	UEHC PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	GOVINDIN		PATRICIA

EPE PANTIN	UEHD PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAJID	TRINQUIER	DJAMILA
EPE SEINE SAINT DENIS	UEHC ROSNY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	MIRI		FAZILET
EPE SEINE SAINT DENIS	UEHD AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	MASSOL	HERON	PRISCA
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	TEROSIET		JEAN PIERRE
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	REGHDAL		SANIA
SEAT BOBIGNY	UESEAT BOBIGNY	SECRETAIRE (constat service fait)	RAHARIJAO NA		MYREILLE
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)	CARRAUD	DART	MARIE CHRISTINE
STEI VILLEMOMBLE	STEI DE VILLEMOMBLE	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAVATTE		BRUNO
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	HENRY		Marine
STEI VILLEMOMBLE	UEAJ SAINT-DENIS	SECRETAIRE (constat service fait)	VACANT		VACANT
STEMO DRANCY	UEMO AULNAY SOUS BOIS	SECRETAIRE (constat service fait)	CHAHID	SELLOU	FOUZIA
STEMO DRANCY	UEMO DRANCY	SECRETAIRE (constat service fait)	BERNA	SULTAN	CORALIE
STEMO DRANCY	UEQM VILLEPINTE	SECRETAIRE (constat service fait)	SEBIANE		HAKIMA
STEMO LE RAINCY	UEMO LE RAINCY	SECRETAIRE (constat service fait)	ANDRE-FLORENTIN		LORAINNE
STEMO LE RAINCY	UEMO MONTREUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	DURANTEAU		CHRISTINE

	STEMO LE RAINCY	UEMO NOISY LE GRAND	SECRETAIRE (constat service fait)	SILVA		CAROLINE
	STEMO PANTIN	UEMO AUBERVILLIERS	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGILANT		ALINE
	STEMO PANTIN	UEMO PANTIN	SECRETAIRE (constat service fait)	CALO		MARINA
	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO PIERREFITTE	SECRETAIRE (constat service fait)	BEN AMOR		AMMA
	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO ST DENIS	SECRETAIRE (constat service fait)	BRUMANT		NATHALIE
	STEMO PIERREFITTE SUR SEINE	UEMO SAINT OUEN	SECRETAIRE (constat service fait)	LEBRETON		SAMANTHA
DTPJJ 94	DTPJJ 94	DTPJJ 94	Responsable de l'appui au pilotage territorial	MIALON		Virginie
	EPE ARCUEIL	EPE ARCUEIL	Directeur de service	DURUAL		Jenna
	EPE VAL-DE-MARNE	EPE VAL-DE-MARNE	Directeur (FF)	SAMSON		Nicolas
	STEI CRETEIL	STEI CRETEIL	Directrice de service	MATHONNIERE		Catherine
	STEMO CENTRE 94	STEMO CENTRE 94	Directrice de service	JAZANI		Carla
	STEMO EST 94	STEMO EST 94	Directrice de service	COTE		Thomas
	STEMO OUEST 94	STEMO OUEST 94	Directrice de service	PREAUX		Marion
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	RELUT		JOELLE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	VILMEN	LAVENETTE	JOCELYNE
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	POULOLO		Clarisse
	DTPJJ VAL DE MARNE siège à CRETEIL		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	HAUDIQUET		VALERIE

	EPE ARCUEIL	UEHC ARCUEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	VIGLA		PAUL
	EPE ARCUEIL	UEHD CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	SAINT ANDRE		Angeline
	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	FRIGERE		Liliane
	EPE VAL DE MARNE siège à Nogent sur Marne	UEHC VILLIERS SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	HARTOUN		FATIHA
	STEI CRETEIL	UEAJ RESTAURANT D'APPLICATION CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	RICHARD		CAROLYNE
	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	JAMES		NATHALIE
	STEI CRETEIL	UEAJ LE PERREUX SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	/		/
	STEI CRETEIL		SECRETAIRE (constat service fait)	BEUST	HOUCROT	CARINE
	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KHANJY		LIELA
	STEMO CENTRE VAL DE MARNE siège à CRETEIL	UEMO VILLENEUVE ST GEORGES	SECRETAIRE (constat service fait)	PALAZOT		LUCIE
	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEAT CRETEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	BOULERHCHA	RENAUDE AU	NASSERA
	STEMO EST VAL DE MARNE siège à NOGENT SUR MARNE	UEMO NOGENT SUR MARNE	SECRETAIRE (constat service fait)	YATERA		FATOUMATA

	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL	SECRETAIRE (constat service fait)	KANOR		FREDERIQUE
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO ARCUEIL	ADJ. ADM. (constat service fait)	STANUSIC		JADRANKA
	STEMO OUEST VAL DE MARNE siège à VITRY SUR SEINE	UEMO VITRY SUR SEINE	SECRETAIRE (constat service fait)	LOUKILI		YAMINA
DTPJJ 95	DTPJJ 95	DTPJJ 95	Responsable de l'appui au pilotage territorial	KAHLI		Hourya
	EPEI DE VILLIERS-LE-BEL	EPEI VILLIERS-LE-BEL	Directrice de service	XAVIER	XAVIER-GRELET	Stéphane
	EPEI DE PONTOISE	EPEI PONTOISE	Directrice de service	NESTORET		Marie-Nella
	CEF SAINT-BRICE	CEF SAINT-BRICE	Directeur de service	MESSAOUDI		Raïssi
	STEMO EST	STEMO EST	Directrice de service	GUIRAUDIE		Emeline
	STEMO OUEST	STEMO OUEST	Directeur de service	FADIGA		Mamadou
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ADJ. ADM. EN DT (constat service fait)	GUERIN		FREDERIC
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	CONTRAULT		PATRICIA
	DTPJJ VAL D'OISE siège à CERGY PONTOISE		ASSISTANT RAPT (constat service fait)	GOUMON		CHRISTELLE
	CEF ST BRICE SOUS FORET	UECEF ST BRICE SOUS FORET	SA (constat service fait)	LAPORAL		MARIE FRANCE
	EPEI PONTOISE	UEAJ COURDIMANCHE	ADJ-A (constat service fait)	TINOT		MYRIANE

	EPEI PONTOISE	UEHC PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	BOURAS	GLET	SOUAD
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEAJ VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	SEYMOUR	ZELINE	SOPHIE
	EPEI VILLIERS LE BEL	UEHC VILLIERS LE BEL	SECRETAIRE (constat service fait)	OUAISS		Sofia
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEAT PONTOISE	SECRETAIRE (constat service fait)	SELLIER	DURAND	LILIANE
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO ARGENTEUIL	SECRETAIRE (constat service fait)	ROUIBAH		HAFIDA
	STEMO COURDIMANCHE OUEST VAL D'OISE	UEMO COURDIMANCHE	SECRETAIRE (constat service fait)	PAUMIER		BELINDA
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO ARNOUVILLE	SECRETAIRE (constat service fait)	LENGLET		NATHALIE
	STEMO SARCELLES EST VAL D'OISE	UEMO SARCELLES	SECRETAIRE (constat service fait)	RODRIGUES CARVALHO	CARRICO	MARIA AMELIA
DIR PJJ	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GONZALEZ	CARAGLIANO	ESPERANCE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	NTCHORERE		SABRINA
	DIRPJJ	DEPAFI	SECRETAIRE (constat service fait)	MIRA		SALIHA
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		FABIEN
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET	BELZIT		JENNY

			FINANCIER (constat service fait)			
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	FEBVRE		CAROLINE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	HOUOT		MARTINE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	NOUTSA		Nicolas
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	LUIRARD		LAURENCE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PEREIRA		ANNE CHRISTINE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	SAFFAR		KARINE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	GENOUD		EMILIE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	MILLET		TIMOTHEE
	DIRPJJ	DEPAFI	GESTIONNAIRE BUD ET FINANCIER (constat service fait)	PLACIDE		MARIE PAULE
	DIRPJJ	DEPAFI	HORS CIBLE	ILPHONSE		THEO

	DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	SAMBA		SAMMY
	DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	GROS-DESORMEAUX		LILIANE
	DIRPJJ	DME	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	BARONTINI		LUDIVINE
	DIRPJJ	DIRECTION	ADJ. ADM. EN DIR (constat service fait)	AHAMED		YOUMNA
	DIRPJJ	DIRECTION	SECRETAIRE (constat service fait)	HAMON		CHARLINE
	DIRPJJ	DRH	SECRETAIRE (constat service fait)	LAMBERT		CORINNE